

STRATÉGIE TERRITORIALE DE **SÉCURITÉ** ET DE **PRÉVENTION** DE LA **DÉLINQUANCE**

MONS EN BAROEUL 2023 – 2026



SOMMAIRE

1. Introduction	p4
2. Cadre juridique et réglementaire	p4
3. Genèse.....	p5
4. Partenariat local.....	p6
5. Gouvernance	p7
A) Schéma organisationnel du CLSPD.....	p7
B) Le rôle du coordonnateur.....	p8
C) Les instances internes.....	p8
a) CLSPD plénier.....	p8
b) CLSPD restreint.....	p8
c) Les groupes de travail thématique.....	p8
1- Prévention des radicalités.....	p9
2- Prévention situationnelle.....	p9
d) La cellule de veille mensuelle	p9
Groupe Suivi Nominatif	p9
D) Les instances externes.....	p10
a) GPO.....	p10
b) GLTD.....	p10
c) Point médiation.....	p10
6. Contexte socio démographique.....	p11
A) Caractéristiques de Mons en Baroeul.....	p11
B) Particularités liées au Quartier Politique de la Ville du Nouveau Mons.....	p14
7. Diagnostic	p15
A) Evaluation de la stratégie 2019 – 2021.....	p15
a) Tableau synoptique.....	p16
b) Eléments qualitatifs et perspectives.....	p17
c) Eléments issus de l’observatoire local sécurité et prévention.....	p19
B) Résultat de l’enquête sur le sentiment d’insécurité auprès des acteurs de proximité 2022.....	p33
C) Analyse des alertes des monsois 2021	p36

8. Actions à mener pour la période 2023 – 2026.....	p38
A) Trafics, rodéos, rassemblements : poursuivre la mobilisation.....	p38
B) Les 4 axes de la stratégie 2023 – 2026.....	p42

Axe 1 - Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse

1. Impulser et soutenir la prévention des addictions.....	p43
2. Impulser la prévention contre l'entrée dans le trafic de stupéfiants.....	p44
3. Agir auprès des commerçants sur les interdits protecteurs (communication contre la consommation des mineurs de produits licites : alcool, protoxyde, tabac).....	p45
4. Soutenir le bon usage des réseaux sociaux et la lutte contre les théories du complot.....	p46
5. Soutenir la lutte contre le harcèlement.....	p47
6. Dynamiser la sensibilisation contre toutes les formes de discriminations liées au genre.....	p48
7. Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire.....	p49
8. Agir sur le rapprochement police – jeunesse par la sécurité routière.....	p50
9. Développer des projets intergénérationnels.....	p51
10. Soutenir les partenaires engagés dans la communication pour les jeunes.....	p52

Axe 2 - Vulnérabilité : prévenir toutes formes de vulnérabilités

1. Développer l'accès aux droits avec Maison France Services.....	p53
2. Développer l'Aide aux victimes.....	p54
3. Accompagner la réduction des risques pour les usagers de drogue.....	p55
4. Sensibiliser en matière de prévention des radicalités.....	p56
5. Sensibiliser sur les atteintes aux biens et aux personnes.....	p57
6. Sensibiliser sur les usages du numérique : cyber sécurité, protection des données personnelles.....	p58

Axe 3 - Tranquillité Publique : prévenir les risques, agir sur le sentiment d'insécurité et lutter contre les incivilités

1. Poursuivre la médiation sociale en milieu urbain.....	p59
2. Agir en matière de prévention situationnelle (NPRU) et événementielle.....	p60
3. Développer les outils techniques - technologiques : vidéo protection, radars pédagogiques.....	p61
4. Poursuivre la lutte contre les incivilités : salubrité, dégradations, nuisances.....	p62
5. Communiquer et sensibiliser sur la sécurité routière.....	p63
6. Communiquer sur les risques majeurs avec le DICRIM.....	p64
7. Développer un plan communal de sauvegarde sur la prévention des risques majeurs.....	p65
8. Sensibiliser sur la cyber sécurité (mairie et partenaires).....	p66

Axe 4 - L'association des citoyens à la stratégie

1. Communiquer / informer sur la sécurité et la prévention de la délinquance.....	p67
2. Associer les habitants à la remontée d'information.....	p68
3. Associer les habitants aux propositions par des outils participatifs.....	p69
4. Associer les habitants aux actions en matière de mobilité et de salubrité.....	p70
5. Agir sur le rapprochement police population.....	p71
6. Contribuer à l'action judiciaire par la prévention de la récidive et l'exécution des peines.....	p72

1. Introduction

Ce document a pour objet de présenter la stratégie de la commune de Mons en Barœul en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il est structuré en 3 grandes parties :

- Le contexte juridique, territorial et la gouvernance locale
- L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie 2019 – 2021
- Les axes et actions prévues pour la période 2023 - 2026

Il est le résultat d'un travail partenarial mené en 2021 et 2022 qui a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire en groupes de travail thématiques et en bilatéral (acteurs locaux, partenaires sécurité-prévention, élus et services municipaux).

Partenaires sécurité et prévention de la délinquance
<ul style="list-style-type: none">• Préfet,• Procureure de la République,• Police Nationale,• Police Municipale,• Bailleurs sociaux (Logis Métropole, Partenord Habitat et Vilogia) présents sur le territoire communal,• Education Nationale,• Principaux des trois collèges monsois (Descartes, Lacordaire et Rabelais),• Associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse (centre social Imagine et Maison de quartier Caramel), de la prévention spécialisée (Azimuts) et la médiation (Citéo),• Société de transport en commun de la métropole (Ilevia),• Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),• Conciliateur de justice,• Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ),• Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP),• Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),• Département (UTPAS),• Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM),• Association Intercommunale de Santé, de Santé Mentale et de Citoyenneté (AISSMC),• Elus et responsables des services municipaux concernés.

2. Cadre juridique et réglementaire :

- Code de sécurité intérieure et notamment son article L132-13
- Loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS)
- Loi du 15 avril 1999 relative aux polices municipales
- Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance
- Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
- Stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024
- Plan départemental de prévention de la délinquance de la Préfecture du Nord (en cours)
- Schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2026 adopté lors du conseil métropolitain du 15 octobre 2021
- Circulaire n° 6238-SG du 23 décembre 2020 relative à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024

3. Genèse

La Ville de Mons en Barœul a formalisé un Contrat Local de Sécurité (CLS) en août 2000. En 2003, une instance préfiguratrice de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été mise en place avec les partenaires suivants : bailleurs sociaux, Police Nationale, services de la Préfecture, Ministère de la Justice, travailleurs sociaux, médiateurs, Education Nationale, société de transport et associations locales.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, et celle du 14 mars 2011 (loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure : LOPPSI) ont notamment placé le Maire au cœur de la coordination du dispositif de prévention de la délinquance. En fixant la doctrine actuelle en matière de prévention de la délinquance, ce nouveau cadre législatif a également introduit la notion de Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). La Ville a adopté en 2014 sa Stratégie Territoriale de Sécurité de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2014 – 2017. Cette initiative (dès 2013) a fait de la Ville de Mons en Barœul l'une des premières communes de la métropole à se doter d'un tel outil.

Consécutivement, a été élaborée la stratégie 2019 – 2021 structurée en 3 axes et 20 actions.

STRATEGIE SECURITE ET PREVENTION 2019 – 2021
Axe 1 : Dissuasion et Prévention Situationnelle
Fiche 1.1 : Alimenter un Observatoire Local de la Sécurité (OLS) et proposer des outils cartographiques Fiche 1.2 : Mettre en place un schéma local de tranquillité publique Fiche 1.3 : Prévention situationnelle Fiche 1.4 : Coopération entre les services de médiation et le partenariat local Fiche 1.5 : Renforcer la coordination entre Police Municipale et Nationale par l'actualisation de la convention de coordination PM-PN Fiche 1.6 : Renforcer les missions et l'organisation du service de Police Municipale Fiche 1.7 : Développer le système de vidéosurveillance des espaces publics Fiche 1.8 : Etudes et sensibilisation pour la protection des biens publics Fiche 1.9 : Actualiser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) Fiche 1.10 : Campagne d'assistance des commerçants pour la mise en sûreté de leurs établissements Fiche 1.11 : Accompagnement et conseils aux habitants pour la protection de leurs biens Fiche 1.12 : Développer les « diagnostics en marchant » et les « marches exploratoires »
Axe 2 : Prévention sociale, Education citoyenne et Parentalité
Fiche 2.1 : Recourir Suivi Nominatif Fiche 2.2 : Cellule de Prévention des radicalités, promotion des valeurs de la république, de la laïcité et soutien aux actions d'éducation et de citoyenneté Fiche 2.3 : Lutter contre le décrochage scolaire et apporter un soutien à la parentalité Fiche 2.4 : Plan de lutte contre les addictions et les conduites à risques
Axe 3 : Prévention de la Réitération, Accès aux Droits et Aide aux Victimes
Fiche 3.1 : Mobiliser et conforter le rôle des partenaires pour favoriser l'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs repérés dans leur parcours de formation et d'insertion / scolarité Fiche 3.2 : Rappel à l'ordre, Transaction et Travaux d'Intérêt Général (TIG) Fiche 3.3 : Former les acteurs locaux à mieux détecter les situations de violences intrafamiliales afin de pouvoir assurer la meilleure orientation possible Fiche 3.4 : Favoriser la prise en charge des victimes par des permanences de proximité

Lors du CLSPD réuni le 24 février 2022 sur la base du bilan 2019 – 2021, les axes et actions de la stratégie 2023 – 2026 ont pu être présentés et validés par l'ensemble des partenaires.

La démarche s'est nourrie :

- de l'évaluation qualitative de la stratégie 2019-2021,
- du bilan de l'observatoire local de la sécurité et de la prévention 2019 – 2021,
- des résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité auprès des acteurs de proximité 2022,
- de l'analyse des alertes des mois pour la période d'avril 2020 à octobre 2021.

4. Partenariat local :

La nouvelle stratégie intègre naturellement le respect des compétences et prérogatives de chacun des partenaires, bien qu'issus d'approches (sécurité / prévention) et de déontologies différentes. Notons qu'au-delà des échanges formels c'est aussi au quotidien que se concrétise le partenariat.

Les acteurs de proximité :

Police Municipale, Police Nationale, Parquet, SPIP, PJJ, Bailleurs, Médiation, SDIS, Ilevia, Education Nationale, Jeunesse, Azimuts, Préfecture, Conciliateur de Justice, UTPAS, CCAS, EPSM, AISSMC, Centre Social, Maison de Quartier, associations de quartier.

Le partenariat avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) :

Les porosités sont nombreuses entre la ville et les communes limitrophes au regard des problématiques communes qu'elles rencontrent. La MEL constitue un échelon pertinent pour proposer des réponses à une échelle intercommunale.

Conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), La MEL exerce la compétence « animation des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » depuis mai 2016 et a élargi son champ d'actions en matière de Politique de la Ville et d'accès aux droits.

Elle mobilise divers acteurs locaux autour de la thématique « Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance » afin de déterminer les bonnes échelles pour la mise en œuvre des actions relevant notamment de la prévention de la récidive, de l'organisation de la sécurité dans les transports, de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui a adopté en octobre 2021 le Schéma Métropolitain de prévention de la délinquance pour la période 2021-2026. Il a été élaboré suite à un diagnostic territorial et des groupes de travail auxquels les collectivités et partenaires ont été associés.

Ces derniers ont permis de définir 7 axes prioritaires :

- La prévention de la délinquance chez les jeunes,
- La prévention des radicalisations,
- La prévention des violences faites aux personnes vulnérables,
- La prévention des addictions et impacts liés aux trafics de stupéfiants sur l'environnement,
- La sécurité du territoire métropolitain et la tranquillité publique,
- La prévention de la récidive,
- L'association de la population à l'action de maintien de la tranquillité publique.

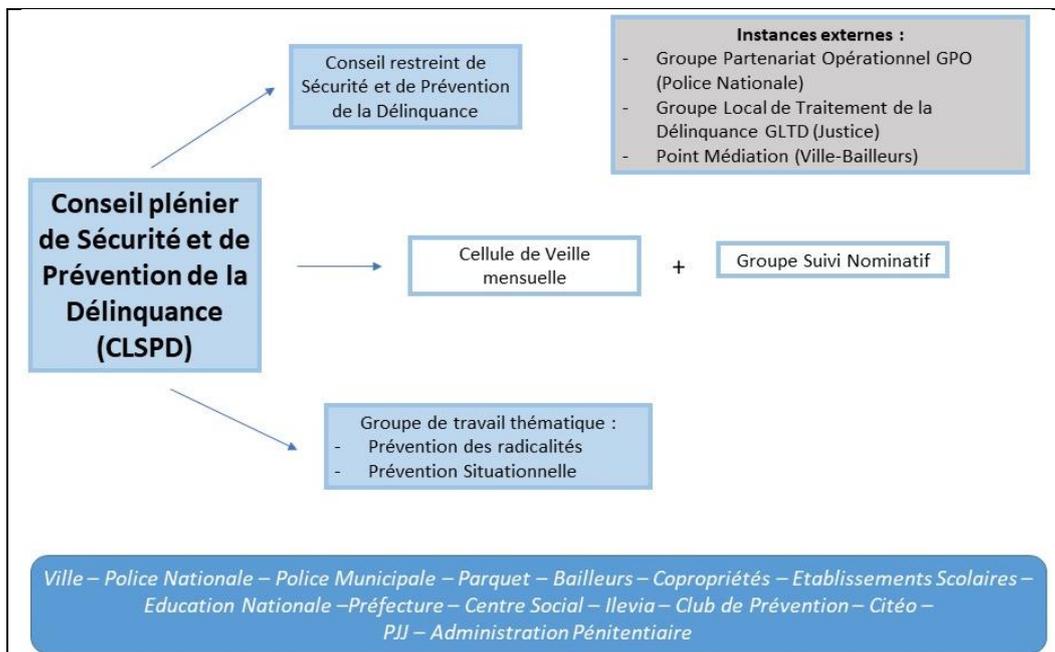
Ces axes de travail s'inscrivent naturellement dans la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020 - 2024 et sa déclinaison à l'échelon départemental.

La ville y contribue activement :

- En participant aux groupes de travail thématiques,
- En participant aux travaux relatifs à la création d'une Police intercommunale des transports et de l'environnement,
- En participant au COVISUR (Collectif des Villes sur la Sécurité Urbaine) qui est un laboratoire intercommunal de partage d'information, d'échanges de pratiques et de réflexion collective sur la sécurité et la prévention à l'échelle de la Métropole Lilloise par le biais d'un groupe informel d'acteurs,
- En participant à la rencontre annuelle « Justice –Ville »,
- En participant au marché de vidéo protection (opportunité intercommunale),
- En échangeant au besoin des éléments de diagnostic avec les communes limitrophes à Mons en Baroeul : Hellemmes, Fives, Villeneuve d'Ascq,
- En participant à l'étude de la MEL menée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) : « l'impact des trafics de stupéfiants sur le cadre de vie des habitants » avec les communes de Villeneuve d'Ascq et Loos.

5. Gouvernance :

A) Schéma organisationnel du CLSPD :



Sur un plan technique, le CLSPD est préparé par le coordonnateur sécurité et prévention de la délinquance de la ville. Le coordonnateur contribue au bon fonctionnement de l'assemblée plénière, de la cellule de veille et des groupes de travail thématiques. A cette fin, il en assure le suivi technique et administratif et le secrétariat, sous l'autorité de la Direction Générale, du Maire et de la Conseillère municipale déléguée.

B) Le rôle du coordonnateur :

Le coordonnateur Sécurité et Prévention de la Délinquance
<p>Il est fait obligation légale aux villes de 15 000 habitants de nommer un coordonnateur pour la sécurité et la prévention de la délinquance (Article L132-4 du Code de la sécurité intérieure).</p> <p>Sa mission est :</p> <ul style="list-style-type: none">- de coordonner le partenariat sécurité et prévention de la délinquance,- d'assurer le suivi et l'adaptation de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,- de poursuivre les travaux d'adaptation du dispositif de vidéo surveillance et de l'organisation du Centre de Supervision Urbain,- d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde. <p>Il est rattaché hiérarchiquement auprès de la Direction Générale des Services et en lien avec la Conseillère Municipale en charge de la sécurité, la prévention de la délinquance et la médiation et le Maire.</p> <p><i>Notons qu'à Mons en Baroeul il est également en charge du volet Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et de l'accompagnement du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Nouveau Mons</i></p>

C) Les instances internes :

- a) **L'assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** : Elle est composée des membres de droit (Maire, Elu délégué, Préfet, Procureur de la République, Président du Département ou de leurs représentants), et des membres désignés par ceux-ci ou invités (Police Nationale, Police Municipale, services municipaux concernés, bailleurs sociaux, CCAS, Education Nationale et représentants des établissements scolaires, club de prévention, dispositif de médiation, associations, société de transport en commun).
- Le CLSPD se réunit en assemblée plénière au moins une fois par an et en fonction des besoins à l'initiative du Maire, son président. Cette réunion assure une réflexion partagée en vue de la mise en œuvre, de l'évolution et de l'évaluation de la STSPD.
- b) **En formation restreinte (le CLSPD Restreint)**. Il se compose alors du Maire, de l'élu délégué, du Préfet, du Procureur, de la Police Nationale et de la Police Municipale. Le conseil restreint est l'organe décisionnel qui fixe les orientations, valide l'organisation du travail et les projets. Il sera réuni au moins une fois par an et à la demande du Préfet ou du Procureur de la République, dans les conditions prévues par son règlement intérieur.
- c) **Les groupes de travail thématiques** : Ce sont des instances de concertation et d'analyse appelées à débattre des problématiques intéressant le CLSPD. Ils favorisent l'interconnexion des compétences, missions et champs d'intervention des différents acteurs. Ils permettent de faire le lien et de croiser les problématiques avec d'autres instances municipales ou départementales en place (Groupe Socio-éducatif, comité de suivi GUP par exemple). Notons que l'assemblée plénière valide la création, au sein de la cellule de veille, des groupes thématiques. Elle en établit la composition et l'objet.

1- Groupe prévention des radicalités :

Créé en 2021, il a mission d'effectuer une veille avec les partenaires locaux contre toutes les formes de radicalités violentes. En promouvant les valeurs de la république et de la laïcité il proposera des actions de formation aux acteurs de proximité.

2- Groupe prévention situationnelle :

Il s'agit d'un travail de préconisation mené en partenariat avec les services municipaux, la MEL, les bailleurs et la Police Nationale ainsi que la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) sur les projets liés au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

La prévention situationnelle dans le contexte de la rénovation urbaine du Nouveau Mons apparait comme un préalable essentiel à tout projet urbain. Elle prévient le sentiment d'insécurité et les mésusages en tentant de répondre aux risques d'enclavement, en limitant les espaces susceptibles d'être mal appropriés (regroupements nocturnes / trafic / rodéos) et vise à faciliter les interventions des pompiers et des services de police sur les territoires considérés. Elle doit porter une attention particulière à l'agencement des espaces publics, des équipements publics et des parties communes de l'habitat afin de limiter le sentiment d'insécurité.

- d) **La cellule de veille mensuelle** : est une instance opérationnelle, qui permet la concertation et la mise à niveau d'informations régulières sur les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les réunions se déroulent en deux temps :

- Un temps d'échange et de mise en commun des faits constatés et des actions entreprises,
- Un temps consacré plus particulièrement à une problématique spécifique ou au suivi nominatif. Ce temps correspond également à la réunion des groupes thématiques, selon des fréquences à établir en fonction du besoin.

Elle est composée des représentants des forces de police (Police Nationale et Police Municipale), du Maire ou de l'Elu Délégué, de la Direction Générale des Services, des services municipaux acteurs de prévention primaire (jeunesse, Politique de la Ville, services techniques), du CCAS et des représentants de l'ensemble des partenaires, institutionnels et associatifs (principaux de collègues, représentants des bailleurs sociaux, de l'UTPAS, du dispositif de médiation sociale en milieu urbain, du club de prévention spécialisé Azimuts, du centre social Imagine, de la société en charge de la Délégation de Service Public de transport urbain, du Parquet et du Délégué du Préfet).

Elle est animée par le coordonnateur sécurité et prévention de la délinquance.

Groupe Suivi Nominatif

Complément et interface nécessaire de la cellule de veille concernant les problématiques sociales, il constitue un lieu d'expression, d'échange d'informations et de pratiques des différents professionnels qui y participent. Il permet d'échanger des informations nominatives et d'organiser une réponse pratique et cohérente sur des situations individuelles spécifiques.

Ces échanges sont délimités par une charte déontologique partagée et signée par l'ensemble des parties prenantes de ce groupe de travail. Il permet que des mesures concrètes et adaptées soient mises en œuvre de façon coordonnée pour toutes les situations préoccupantes identifiées sur le territoire de la commune, à partir de faits d'actualité ou d'informations transmises notamment par d'autres membres du CLSPD (acteurs judiciaires, forces de police, personnel éducatif, services communaux).

D) Les instances externes :

- Groupe Partenariat Opérationnel (GPO : Police Nationale) :

En fonction des problématiques inhérentes à certains secteurs de la ville, la police nationale peut décider en collaboration avec la ville et les partenaires de son choix d'agir prioritairement sur une thématique à un endroit donné afin de tenter de la résoudre sur une période restreinte en concentrant les moyens disponibles. Exemple : mécanique sauvage, dépôts, regroupements nocturnes, dégradations.

- Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD : Justice)

Le groupe local de traitement de la délinquance du Nouveau Mons constitue un dispositif temporaire (souvent six mois à un an) d'action opérationnel dans le domaine judiciaire. Il est placé sous l'autorité et la direction de la Procureure de la République. Il a débuté au printemps 2021. Il vise à :

- assurer une direction plus proche de l'action judiciaire des services de police afin d'agir plus efficacement contre la délinquance d'un territoire donné,
- apporter une réponse judiciaire adaptée en favorisant l'information de l'autorité judiciaire sur les phénomènes de délinquance sur ce territoire,
- améliorer le dialogue avec les différentes instances participantes, notamment pour leur permettre de mieux appréhender l'action de la justice, ce qui est de nature à favoriser la paix sociale et à informer les habitants de ce territoire,
- prévenir toutes les formes de radicalisation violente.

Source : Règlement intérieur du GLTD du Nouveau Mons (Tribunal de Lille)

- Le point médiation

Le Point Bi Mensuel « Médiation Sociale » est le lieu de régulation entre le groupement de commandes (Ville, Logis Métropole, Vilogia, Partenord Habitat) et le prestataire Citéo sur les éléments d'ambiance recueillis et les situations particulières du quartier du Nouveau Mons.



6. Contexte socio démographique

A) Caractéristiques de Mons en Baroeul :

Sources : Insee, Recensement Population (RP) 2008, RP 2013 et RP 2018

Une des 12 villes de plus de 20 000 habitants constitutives de la MEL.

Selon l'Insee en 2018 :

Démographie	
Population (habitants) :	22117 en 2008 21 513 en 2013 21 017 en 2018
Population QPV du Nouveau Mons – Les Sarts – Dombrowski (Une partie sur le territoire de Hellemmes)	9519 habitants
Superficie :	2,87km ²
Familles monoparentales :	13% en 2008 13.4% en 2013 12.8% en 2018
Taux de chômage (au sens du recensement des 15-64ans) :	17.5% en 2008 20.8% en 2013 19.8% en 2018 (Pour 20.1% des hommes et 19.4% des femmes)
Nombre d'habitants sous le seuil de pauvreté :	24%
Taux de Pauvreté dans le QPV :	40.2%
Demandeurs d'emploi T1 en 2021 : <i>Personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein.</i>	1520

Répartition de la population par tranche d'âge

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	22 117	100,0	21 513	100,0	21 017	100,0
0 à 14 ans	4 893	22,1	4 691	21,8	4 310	20,5
15 à 29 ans	5 340	24,1	5 018	23,3	4 803	22,9
30 à 44 ans	4 423	20,0	4 286	19,9	3 998	19,0
45 à 59 ans	3 923	17,7	3 676	17,1	3 798	18,1
60 à 74 ans	2 275	10,3	2 367	11,0	2 689	12,8
75 ans ou plus	1 262	5,7	1 475	6,9	1 418	6,7

Allocataires CAF dans le QPV

Total :	3427
Dont familles monoparentales :	687
Dont bénéficiaires du RSA socle :	748

Logement

<u>Logements</u>	9636
Maisons	42.7%
Appartements	57.1% (pour environ 200 entrées d'immeubles d'habitat collectif)
Propriétaires	45.7%
Locataires	53%
Logé gratuitement	1.3%

Résidences personnes âgées

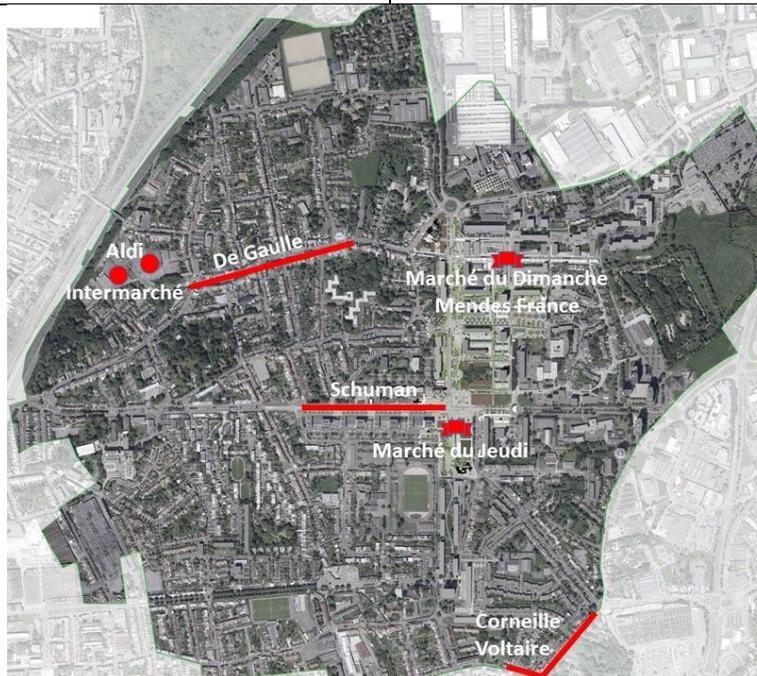
Nombre de personnes âgées	3400 (dont 2 600 inscrites au CCAS)
Personnes âgées logées (2 résidences)	140 (dont une unité Alzheimer de 15 résidents)
Places en accueil de jour (Personnes souffrant de maladies neurodégénératives)	10

Jeunesse	
L'indice de jeunesse (Nombre de jeunes de 0 à 19 ans rapporté au nombre de personnes de 60 ans et plus) collecté à l'échelle du QPV	2.5 en 2010 2 en 2015 1.8 en 2017
Ecoles	17
Collèges	3

Transports publics	
Stations de métro ILEVIA	3 Mons Sart, Mairie de Mons, Fort de Mons
Lignes de bus traversant la commune	4

Mode de déplacement domicile – travail	
Véhicule	56.1%
Transports en commun	30.6%
Marche à pied (roller, trottinette)	6.1%
Vélo (y compris Vélo à Assistance Electrique)	3.5%
Part des actifs de 15 ans ou + travaillent dans une autre commune	83%

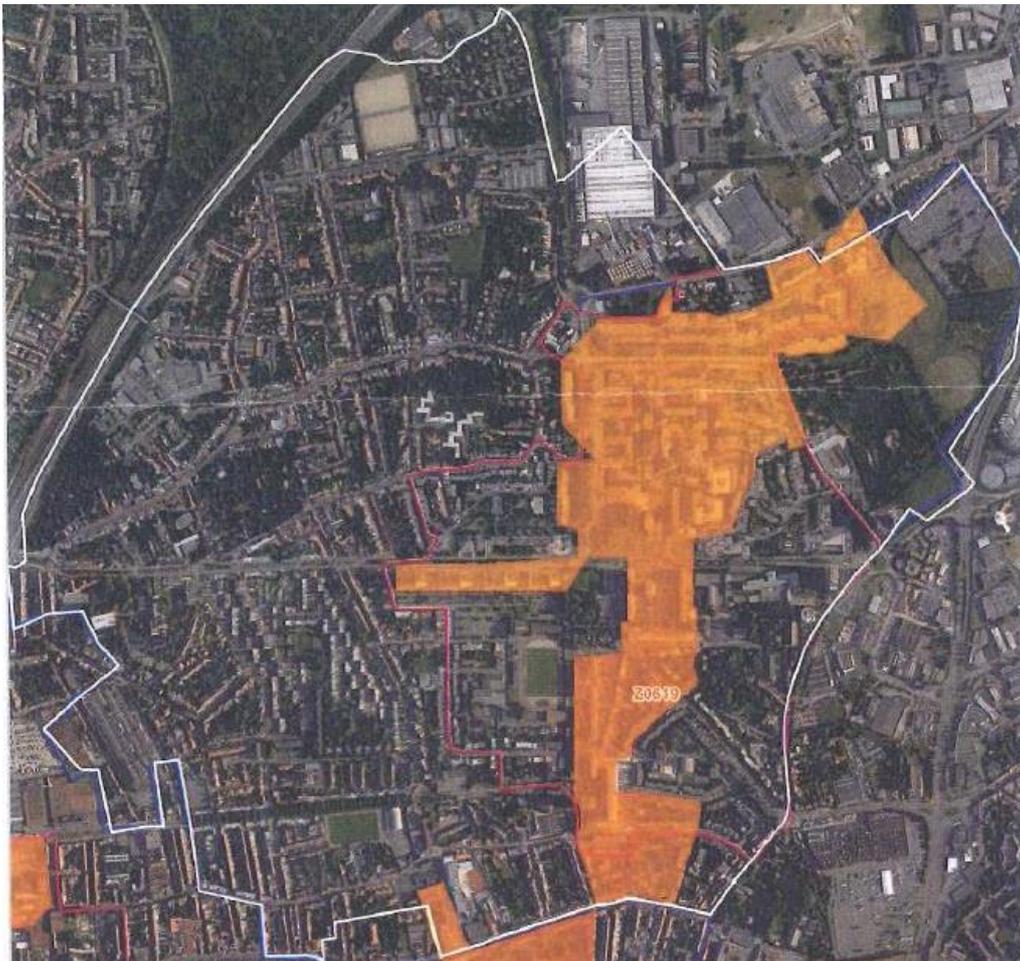
Les commerces :	
Axes commerçants :	<ul style="list-style-type: none"> • Rue du Général de Gaulle, <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Schuman • Rues Voltaire et Corneille
Marchés hebdomadaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi avenue Schuman • Dimanche avenue Mendès France



B) Particularités liées au Quartier Politique de la Ville du Nouveau Mons

Après la concrétisation d'un Premier Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de 2004 à 2019 (437 démolitions de logements, 996 réhabilitations et 450 constructions), l'ambition pour les 10 ans de travaux à venir dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) est d'achever la transformation de ce quartier, de continuer à améliorer les conditions résidentielles, les équilibres de peuplement, le cadre de vie des habitants et l'image de ce quartier. A ce titre la requalification des espaces publics non concernés par le 1^{er} PRU, la réhabilitation de nombreux immeubles et la diversification de l'offre de logements et d'activités implique de porter une attention particulière à la prévention situationnelle. La STSPD se doit d'intégrer donc les effets potentiels du NPRU en matière de sécurité et tranquillité publique.

Le « Nouveau Mons » est un Quartier Politique de la Ville (QPV). La Ville est impliquée de longue date dans les dispositifs dits « de Politique de la Ville » (géographie prioritaire) et de « Réussite Educative ». Les services et partenaires sous le pilotage des élus, ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015 – 2020 (prolongé jusque 2022) qui positionne la Métropole Européenne de Lille (MEL) en tant que pilote territorial. En raison du classement du « Nouveau Mons » en géographie prioritaire, la ville peut répondre aux appels à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de lutte contre la Radicalisation ou encore élargir à la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA). Les moyens financiers mobilisés auprès de l'Etat permettent de financer des actions potentielles dans le cadre de la nouvelle stratégie.



7 Diagnostic

Le diagnostic local permettant d'alimenter la réflexion stratégique pour 2023 – 2026 s'appuie sur :

- l'évaluation de la stratégie 2019 – 2021 (A),
- les résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité menée auprès des acteurs de proximité en 2022 (B).
- l'analyse des alertes des monsois en 2021 (C),

A) Evaluation de la stratégie 2019 – 2021 :

L'évaluation de la stratégie 2019 – 2021 repose sur :

- le tableau synoptique qui synthétise la mise en œuvre des actions de la précédente stratégie (a),
- les éléments qualitatifs et perspectives qui en découlent (b),
- les éléments quantitatifs issus de l'observatoire local sécurité et prévention (c).

a) Tableau synoptique



AVANCEMENT STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2019 - 2021	
Axe 1 : Dissuasion et Prévention Situationnelle	
Fiche 1.1	Alimenter un Observatoire Local de la Sécurité (OLS) et proposer des outils cartographiques
Fiche 1.2	Mettre en place un schéma local de tranquillité publique
Fiche 1.3	Prévention situationnelle
Fiche 1.4	Coopération entre les services de médiation et le partenariat local
Fiche 1.5	Renforcer la coordination entre Police Municipale et Nationale par l'actualisation de la convention de coordination PM-PN
Fiche 1.6	Renforcer les missions et l'organisation du service de Police Municipale
Fiche 1.7	Développer le système de vidéosurveillance des espaces publics
Fiche 1.8	Etudes et sensibilisation pour la protection des biens publics
Fiche 1.9	Actualiser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Fiche 1.10	Campagne d'assistance des commerçants pour la mise en sûreté de leurs établissements
Fiche 1.11	Accompagnement et conseils aux habitants pour la protection de leurs biens
Fiche 1.12	Développer les « diagnostics en marchant » et les « marches exploratoires »
Axe 2 : Prévention sociale, Education citoyenne et Parentalité	
Fiche 2.1	Recourir Suivi Nominatif
Fiche 2.2	Cellule de Prévention des radicalités, promotion des valeurs de la république, de la laïcité et soutien aux actions d'éducation et de citoyenneté
Fiche 2.3	Lutter contre le décrochage scolaire et apporter un soutien à la parentalité
Fiche 2.4	Plan de lutte contre les addictions et les conduites à risques
Axe 3 : Prévention de la Réitération, Accès aux Droits et Aide aux Victimes	
Fiche 3.1	Mobiliser et conforter le rôle des partenaires pour favoriser l'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs repérés dans leur parcours de formation et d'insertion / scolarité
Fiche 3.2	Rappel à l'ordre, Transaction et Travaux d'Intérêt Général (TIIG)
Fiche 3.3	Former les acteurs locaux à mieux détecter les situations de violences intrafamiliales afin de pouvoir assurer la meilleure orientation possible
Fiche 3.4	Favoriser la prise en charge des victimes par des permanences de proximité

b) Eléments qualitatifs et perspectives

Pour l'axe 1 : Dissuasion et prévention situationnelle

L'observatoire local de la sécurité, alimenté annuellement par l'ensemble des partenaires permet de recenser des données quantitatives sur les faits produits à Mons en Baroeul.

La coordination avec et entre les services de Police et de médiation apparaît indispensable et doit être poursuivie afin d'assurer une veille active utile d'un point de vue répressif mais aussi préventif. Le dispositif de médiation urbaine y trouve toute sa place et vise à informer, accompagner, relayer les dysfonctionnements, aller au contact des publics, maintenir le lien, prévenir et gérer les conflits et incivilités.

Afin de réagir aux difficultés rencontrées sur la commune des procédures de coordination sont établies et regroupées au sein du schéma local de tranquillité publique. Ces procédures visent aussi à réduire les risques auxquels les administrés et les équipements communaux sont soumis. Elles devront être plus largement partagées. Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) doit être produit dans ce sens. Le projet de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) entend poursuivre ce travail de recensement des moyens et procédures à mettre en place pour réagir face à ces risques. Le dispositif de vidéo protection est un outil au service de l'élucidation des faits et de la dissuasion des actes malveillants. Son développement est envisagé sur la durée du mandat.

La prévention situationnelle pour une commune en rénovation urbaine s'opère en continu par l'association des services de police aux projets d'aménagements afin de prévenir les difficultés à venir en ayant recours à leur expertise d'usage.

Concernant le volet prévention, la commune a souhaité sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics potentiellement vulnérables (enfants, personnes âgées, victimes...) sur la sécurité des biens et des personnes (réunion / document), mais aussi en favorisant les actions de rapprochement entre la police et la population (animation jeunesse « prox raid aventure », sécurité routière dans les écoles) ou les partenaires comme les commerçants.

La participation des habitants et partenaires aux politiques de sécurité et de prévention de la délinquance est également un enjeu à prendre en compte (réunions, diagnostic en marchant, marches exploratoires...).

Par l'Axe 2 : Prévention sociale, éducation citoyenne et parentalité

Le suivi nominatif des mineurs dans le cadre du Groupe Socio-éducatif a pu être remis en place par les partenaires locaux (Département, service jeunesse, club de prévention). Les échanges nominatifs portant sur les majeurs ont été poursuivis afin de faire des propositions d'orientation en fonction des situations. La signature d'une charte dans le cadre des échanges nominatifs serait pertinente.

Au sein des collèges, le service jeunesse a proposé de multiples interventions notamment pour sensibiliser à l'usage des réseaux sociaux. En matière de lutte contre le décrochage scolaire l'accompagnement proposé par le centre social Imagine, l'épicerie solidaire, le club de prévention Azimuts ou la maison de quartier Caramel pour la scolarité ou auprès des élèves exclus a également été précieux.

Un groupe de travail thématique « prévention des radicalités » a pu être créé. Il veille à la promotion des Valeurs de la République et de la Laïcité par le biais de la formation des agents municipaux et partenaires. Il soutient les actions d'éducation à la citoyenneté notamment par le biais de sensibilisation des jeunes. Il a permis la sensibilisation des acteurs locaux aux phénomènes de radicalisation et prévoit des échanges pour poursuivre cette dynamique de formation afin de mieux outiller les partenaires dans la détection et le relais d'informations préoccupantes.

Pour lutter contre les conduites addictives le partenariat CAIRN a œuvré pour sensibiliser contre l'usage du protoxyde d'azote. Une approche santé et prévention des addictions plus globale est désormais prise avec pour premier enjeu opérationnel l'accompagnement des publics présent au Fort de Mons pour la réduction des risques avec le CAARUD Oxygène. La sensibilisation et la formation des partenaires concernant les différentes formes d'addictions apparaît également comme un enjeu à développer, tout comme la prévention des consommations auprès des plus jeunes.

Pour l'Axe 3 : Prévention de la réitération, accès aux droits et aides aux victimes

En matière d'accompagnement des mineurs et d'insertion des jeunes majeurs, les partenaires ont joué un rôle prépondérant notamment au sein des établissements scolaires et des structures de quartier. Les bailleurs sociaux ont contribué par le biais de chantiers d'insertion à associer des jeunes sur des petits travaux d'amélioration du cadre de vie (remise en peinture d'entrées). L'animation par les partenaires locaux (ville, associations, club de prévention, médiateurs, bailleurs, maison de quartier, centre social...) des secteurs sensibles faisant l'objet du projet de rénovation urbaine (Vauban / Béarn-Bourgogne) contribue à occuper positivement ces secteurs tout en favorisant le partage de l'espace public entre les différents usagers. Le maintien de toutes ces formes d'accompagnement est indispensable mais nécessite aussi de s'interroger sur la stratégie à adopter sur ces lieux de vie avec les partenaires locaux. Le partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) doit être poursuivi et accentué dans le cadre des Groupes Socio Educatifs, mais aussi en matière de prévention par la sollicitation d'outils de médiation auprès du public collégien. La clause d'insertion en lien avec le Nouveau Projet de Rénovation Urbaine représente quant à elle une opportunité en termes d'emploi des jeunes majeurs.

Les outils développés avec la justice comme le recours au rappel à l'ordre, les Travaux d'Intérêt Général (TIG) et le partenariat avec le conciliateur de justice s'avèrent très utiles. La convention de rappel à l'ordre pourra être actualisée et permettra de réinterroger les motifs/opportunités de sollicitations de ce dispositif. Une attention particulière est portée sur les débordements en marge de certains mariages (révision de la charte mariage). L'accompagnement des tuteurs/référents TIG au sein de la commune serait par ailleurs bénéfique.

Enfin, l'accompagnement des victimes passe, dans un premier temps, par la sensibilisation et la formation des acteurs. Ce travail a été amorcé et doit être poursuivi pour les agents et les partenaires locaux notamment pour mieux détecter les situations de violences intrafamiliales afin de pouvoir assurer la meilleure orientation possible. La proximité avec les habitants contribue à limiter les risques et à libérer la parole. La mise en place de permanences pour la prise en charge des victimes et l'accès aux droits est en cours grâce à des échanges avec les associations dédiées. Ces projets trouveront leur place dans le cadre de la Maison France Service.

c) Éléments issus de l'observatoire local sécurité et prévention 2019 - 2021

DONNEES POLICE NATIONALE

AU PLAN NATIONAL (Source SSMSI Communiqué de Presse Janvier 2022)	
Evolution forte	
<ul style="list-style-type: none"> • Coups et blessures volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> • +8% en 2018 • +8% en 2019 • +1% en 2020 • +12% en 2021
Evolution modérée :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les vols sans violence 	<ul style="list-style-type: none"> • -2% en 2018 • +3% en 2019 • -24% en 2020 • +5% en 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Les destructions et dégradations volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> • -2% en 2018 • -1% en 2019 • -13% en 2020 • +1% en 2021
Stabilité :	
Vols d'automobiles	
Stupéfiants :	
+38% en 2021 pour les usages de stupéfiants en lien avec l'application de l'amende forfaitaire délictuelle	
+13% en 2021 pour le trafic de stupéfiants	

A MONS EN BAROEUL :			
Faits constatés par la Police Nationale	Année		
	2019	2020	2021
Vols d'automobiles	73	87	62
Vols roulettes	138	83	68
Cambrjolages	182	113	94
Autres vols sans violence contre des particuliers	120	100	110
Autres vols sans violence contre des entreprises, établissements	44	8	8
Vol à main armée avec armes à feu	3	0	1
Vol avec violence sans armes à feu	25	28	23
Destructions et dégradations (biens publics)	9	7	20
Destructions et dégradations (biens privés)	84	72	65
Coups et blessures volontaires	86	86	83

A noter le biais des statistiques de l'année 2020 compte tenu du contexte de la crise sanitaire.

On constate globalement une baisse des faits constatés par la Police Nationale à Mons en Baroeul entre 2019 et 2021 surtout pour les vols à la roulotte (138 en 2019, 83 en 2020 et 68 en 2021). Le seul indicateur qui augmente en 2021 correspond aux destructions et dégradations de biens publics (9 en 2019, 7 en 2020 et 20 en 2021). Cette augmentation est confirmée par les données de la Police Municipale, des bailleurs, du transporteur Ilevia et des médiateurs.

Pendant l'année 2021 les vols d'automobiles (62) ont davantage eu lieu en décembre (10) et en avril (8). Les vols à la roulotte (68) se sont déroulés surtout en mars (10), avril (9) et novembre (9). Les cambriolages (94) se sont concentrés sur les mois de Juillet (12), Novembre (12) et Décembre (10). Les destructions et dégradations de biens publics et privés (85) ont principalement eu lieu en avril (13), aout (17) et décembre (17).

Notons qu'en 2020 la ville a bénéficié pour quelques mois de l'intervention d'un Délégué Cohésion Police Population (DCPP).

DONNEES POLICE MUNICIPALE

En octobre 2020 a été signée la convention de coordination Police Municipale – Police Nationale. Elle devra être renouvelée en 2022.

Le projet de service de la police municipale de 2019 comporte deux priorités : l'optimisation des missions d'îlotage et la sensibilisation des Monsois à la protection de leurs biens.

Pour concrétiser ce projet et ainsi contribuer à améliorer la relation population/police, des référents de secteur ont été mis en place. Leur mission est de faciliter le travail de proximité en se faisant identifier comme interlocuteur privilégié auprès de la population, des acteurs socio-économiques et des partenaires. Pour un meilleur maillage, la ville a été découpée en 3 secteurs en fonction de la densité de la population pour lesquels un référent et un adjoint ont été nommés. Une fiche de fonction a été établie et incluse à la fiche de poste des agents concernés. Le référent recueille, traite et transmet toutes les informations dont il a connaissance. Pour favoriser le contact, l'îlotage est assuré à pied ou à vélo. En 2022, l'enjeu est de faire connaître les référents et de les associer aux dynamiques locales.

La période 2020 – 2021 a été consacré à l'installation de la seconde tranche et au remplacement des caméras obsolètes du parc de la vidéo protection. La période 2022 – 2023 sera consacré à l'étude et à l'installation de la tranche 3 de vidéo protection.

Les effectifs ont été renouvelés à hauteur de 30%, portant à 13 le nombre de policiers municipaux. Sur ce nombre 70% les policiers municipaux sont titulaires. Le recrutement de policiers municipaux est en tension en raison des créations et des demandes au niveau national, il n'a pas été possible en 2021 d'augmenter cet effectif. L'objectif d'un effectif de 15 agents est donc reporté en 2022.

L'équipement de ce service a été renouvelé avec l'acquisition de gilets pare-balles pour les nouveaux agents. Il a été procédé à l'acquisition d'un nouveau pistolet à impulsions électriques pour un total de 4 armes collectives et de 3 générateurs aérosols lacrymogènes de plus de 100ml. Le service possède également 5 caméras piétons. L'arrêté portant autorisation du port date du 8 janvier 2021.

Le projet de service a été adapté en fonction des contraintes RH : les effectifs le matin sont de 2 à 3 agents. Depuis le 1^e octobre 2018, des patrouilles de la police municipale sont assurées du lundi au

samedi de 8h00 à 22h00 avec le renfort d'un agent dans l'effectif de soirée et 2 agents le dimanche de 10h00 à 14h00. Du 1er juin au 31 août, du lundi au samedi la fin de service est fixée à 23h00.

Afin de renforcer la surveillance de points sensibles et favoriser la proximité, les patrouilles de police se font à pieds et un véhicule motorisé circule en journée afin d'assurer les demandes d'interventions. La faisabilité d'une prise de service le matin dès 7h30 est actuellement à l'étude.

L'activité de la police municipale en 2021 en quelques chiffres (par rapport à 2019 et 2020) :

186 interventions pour atteintes aux biens (228 en 2019 et 231 en 2020) : 65 vols (86 en 2019 et 100 en 2020), 85 dégradations volontaires (115 en 2019 et 111 en 2020) et 36 véhicules incendiés (27 en 2019 et 20 en 2020).

113 interventions pour atteintes aux personnes (106 en 2019 et 157 en 2020) dont 1 vol avec violences (4 en 2019 et 1 en 2020), 22 faits de violences intrafamiliales (15 en 2019 et 26 en 2020), 33 conflits de voisinage (39 en 2019 et 62 en 2020), 57 comportements agressifs (48 en 2019 et 68 en 2020).

674 troubles à la jouissance des lieux (631 en 2019 et 855 en 2020) dont 180 nuisances visuelles (tags, dépôts sauvage...) 184 en 2019 et 200 en 2020, 60 tapages (78 en 2019 et 117 en 2020), 27 interventions pour consommation ou trafic de stupéfiants (20 en 2019 et 34 en 2020), 322 sur appel pour des regroupements troublant l'ordre (269 en 2019 et 441 en 2020) notamment en juin (50) et juillet (44) 2021 et 85 interventions pour des rodéos automobiles ou 2 roues (80 en 2019 et 63 en 2020).

1208 Verbalisations (1156 en 2019 et 1211 en 2020) dont 9 procès-verbaux pour excès de vitesse (39 en 2019 et 28 en 2020) ; 268 pour des franchissements de stop ou feu rouge (183 en 2019 et 231 en 2020) ; 196 véhicules mis en fourrière (173 en 2019 et 167 en 2020) ; 735 procès-verbaux pour stationnements interdits ou gênants (761 en 2019 et 785 en 2020).

43 individus mis à la disposition d'un Officier de Police Judiciaire (21 en 2019 et 43 en 2020 : en augmentation depuis 2018-2019).

7 découvertes de véhicules 2 ou 4 roues volés (14 en 2019 et 13 en 2020) et 2 destructions de quad ou motocross (3 en 2019 et 2 en 2020).

A noter que *les policiers municipaux ont subi 15 outrages et/ou refus d'obtempérer à agent dépositaire de l'autorité publique (10 en 2019 et 9 en 2020) dont 4 en janvier et 3 en juin 2021. Comme au niveau national on assiste à une augmentation des outrages.*

En matière de prévention le service de Police Municipale a participé aux actions suivantes :

- Sensibilisation à la sécurité routière, piétons et vélos auprès du collège Rabelais dans le cadre de la semaine prévention avec les médiateurs de cité en 2019 et 2021
- Sensibilisation à la sécurité routière, piétons et vélos dans les écoles primaires Montaigne et Guynemer en 2021
- Mise en place des demandes à l'Opération Tranquillité Vacances par le biais d'internet (le recours aux OTV augmente : 164 en 2019, 181 en 2020 et 195 en 2021).
- Prévention à la sécurité routière à la sortie des écoles et collège Lacordaire (stationnement / vitesse)
- Suite à des débordements (entraves et gêne de la circulation) à l'occasion de mariages et des conditions sanitaires, la charte mariage a été renouvelée pour mieux encadrer et limiter les nuisances. Un guide « mariage » à l'attention des élus et services a également été réalisé.

- Sensibilisation auprès des personnes âgées de la structures Cèdres (EHPAD) sur la protection de leurs biens
- Sensibilisation contre les cambriolages et vols à main armée auprès commerçants par la Police Municipale (vacances/fêtes de fin d'année)
- Nomination de référent Police Municipale par secteur au nombre de 3
- Réalisation et communication du document grand public « ma sécurité au quotidien » en 2020
- Echanges réguliers avec le club de prévention Azimuts, le CCAS et le CAARUD Oxygène
- Accompagnement de l'opération « Prox Raid aventure » avec la Police Nationale au stade Peltier en juillet 2020 et 2021
- Atelier et stand « Prévention Sécurité Routière » menée par la PM et Citéo lors de l'évènement « la rue aux enfants » place de Bourgogne en mai 2019 organisé par le Centre Social et la Ville
- Prévention à la sortie des écoles en fonction des besoins avec le service école et les médiateurs Citéo notamment à Sévigné, Montaigne, Petit Prince, Guynemer, Ronsard, Province
- Sensibilisation des agents à la prise en charge des personnes souffrants de troubles cognitifs en septembre 2019 par un professionnel de santé de l'EPHA les Bruyères
- Conférence prévention sur la sécurité des séniors dans l'espace public et à domicile par la DDSP, la Police Municipale et le CCAS le 25.06.19
- Sensibilisation par la PM auprès des personnes âgées sur le démarchage et les arnaques à l'occasion du mois bleu le 02.10.19.

Dispositif de Vidéo protection :

La Ville a été autorisée par arrêtés préfectoraux en date des 26 septembre 2014 et du 2 juillet 2015 à mettre en œuvre un dispositif de vidéo-protection. Il a été mis en place un centre de visionnage direct des images. La Ville a amélioré ce dispositif en 2019 en agrandissant son parc à 57 caméras en 2019/2020, arrêtés préfectoraux en date du 4 février 2021 et du 24 juin 2020. D'ici à la fin du mandat (2026) la ville prévoit d'installer une tranche 3, jusqu'à atteindre 80 sites.

Afin de concilier la politique de sécurité et de prévention de la délinquance avec le respect des libertés publiques et individuelles, la Ville a élaboré différents documents et mis en place des procédures pour garantir notamment la bonne utilisation du système :

- Un règlement intérieur de la salle d'exploitation des images,
- Une convention de partenariat Ville/Etat : définit les conditions de partenariat entre l'Etat et la Ville de Mons en Baroeul pour l'exploitation du dispositif de vidéo-protection,
- Un protocole du droit d'accès aux images détermine les modalités pour tout citoyen d'accès aux enregistrements le concernant ou de vérification de la destruction de ces enregistrements dans les délais prévus,
- Une liste des personnes habilitées à accéder aux images : transmise, et est régulièrement actualisée auprès de la préfecture.

Application du plan Vigipirate dans les écoles :

Dans le cadre des menaces terroristes, la commune a pris les dispositions suivantes :

- Renforcer la surveillance de la voie publique (police municipale...) des abords immédiats et des entrées des locaux scolaires en lien avec les équipes éducatives, les services de police nationale et les directeurs ou chefs d'établissement ;
- Interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules devant et à proximité des établissements scolaires (arrêté municipal) ;
- Toutes les écoles ont été équipées d'un visiophone et de malles PPMS. Des exercices sont organisés chaque année dans le cadre du Plan Particulier de Mise Sûreté (PPMS).

La sécurité à l'intérieur et aux abords des écoles est permise par une bonne coordination entre les équipes au sein des écoles, les services techniques et le poste de police municipale. Les équipements tels que les alarmes, portiques et malles en sont l'exemple et font l'objet d'une veille.

La charte mariage dite de « bonne conduite » :

La charte mariage a été renouvelée pour mieux encadrer et limiter les nuisances suite à des débordements (entraves et gêne de la circulation) en marge de mariages en 2018 et 2019 au cours desquels de très nombreuses verbalisations ont été réalisées par la Police Municipale (7000 euros lors d'un mariage). En 2019, 2 mariages ont fait l'objet de débordements, suivi de rapports de délit et conclus par un rappel à l'ordre ou un rappel sur les incivilités (3 en 2018 et 2 en 2017) et 1 en 2021.

En 2020, la relecture de la charte mariage entre l'officier d'état civil et les futurs mariés a été généralisée afin de favoriser son respect et d'établir un lien en amont de la cérémonie. Par ailleurs, une veille est assurée sur l'ensemble des mariages.

En 2021, Elaboration d'un guide de « bonne conduite » à l'attention des élus et services.

DONNEES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques de la mairie sont intervenus pour des enlèvements de tags en 2018 à 56 reprises (33 ½ journées passées), en 2019 : 80 fois, en 2020 : 43 fois (sur appel) et en 2021 : 26 fois (sur consigne ou sur appel) : 12 fois sur le domaine public + 14 fois sur le domaine privé.

Ils sont également intervenus sur appel de riverains pour des dépôts sauvages en 2018 : 70 fois, en 2019 à 66 reprises, en 2020 : 137 fois et en 2021 : 58 fois. Les dépôts sauvages sont en augmentation en volume avec notamment des dépôts pouvant parfois atteindre 5 à 10m3.

A noter : Depuis 2018 le recensement des faits est plus aléatoire en raison d'une comptabilisation unique des appels de riverain. Les autres interventions étant réalisées lors des passages réguliers du service sur la ville.

Depuis novembre 2020 les élus se sont mobilisés pour identifier des sujets prioritaires en matière de stratégie salubrité : le gaspillage alimentaire, les dépôts sauvages, les mégots, et les déjections canines. Ces thématiques font l'objet d'un plan d'action et d'une campagne de communication à l'échelle de la ville en 2021 – 2022. Elles s'inscriront dans une continuité pluriannuelle.

DONNEES MEDIATION SOCIALE

La ville de Mons en Baroeul, les trois bailleurs sociaux (Partenord Habitat, Vilogia, Logis Métropole) ainsi que AG2R La Mondiale ont souhaité renforcer pour 3 ans (01.12.2019 au 30.11.2022), au travers d'un nouveau dispositif de médiation sociale, la présence de proximité pour :

- Prévenir, repérer et intervenir sur les comportements incivils : occupations négatives, occupations abusives des parties communes, consommation de stupéfiants, dégradations, dépôts d'encombrants, jets de détritrus par les fenêtres, stationnements abusifs ;
- Apaiser les tensions consécutives aux nuisances sonores, aux problèmes d'hygiène et sécurité, aux regroupements dans les parties communes ou au pied des immeubles, à des insultes et des menaces, aux dégradations volontaires, aux conflits d'usage et d'interprétation des règles de vie commune, aux conflits de voisinage ;
- Contribuer au « mieux vivre ensemble » et favoriser l'implication des habitants dans la vie locale.

Opérationnel depuis le 1^{er} décembre 2016, ce dispositif concerne en priorité le quartier du Nouveau Mons et les abords du site AG2R la Mondiale 6 jours sur 7. Il s'inscrit dans une forme de continuité et de complémentarité de l'action publique qui vise à rassurer les Monsois et à prévenir les situations à risque.

Les médiateurs sociaux en 2021 ont effectué 1889 interventions (1052 en 2017, 1589 en 2018, 1210 en 2019 et 1678 en 2020) dont 1145 fois pour des présences préventives (993 en 2019 et 1388 en 2020) et 260 fois pour des troubles de voisinage (244 en 2020). Les présences préventives se caractérisent par des présences sur des espaces à la demande des bailleurs et de la ville pour prévenir les actes de délinquances, les incivilités, les regroupements et phénomènes vecteurs du sentiment d'insécurité.

A partir de 17h les médiateurs interviennent de manière préventive contre les regroupements dans l'espace privé en hiver et en été contre les incivilités et regroupements dans l'espace public.

Les interventions en 2018 se concentrent sur la prévention des regroupements et la sensibilisation à la propreté. En 2019 les interventions se concentrent sur les troubles de voisinage et la prévention contre les regroupements (surtout en mai), les atteintes aux locataires pendant l'été et les problématiques liées à la propreté en juin et août. Les interventions en 2020 se concentrent sur la prévention des regroupements, les conflits de voisinage et la sensibilisation à la propreté.

On observe une hausse des présences actives en juin, juillet et août 2020 ainsi que la progression des interventions/contacts sur consigne pour des phénomènes de regroupements (présence préventive). Les signalements des locataires liées au sentiment d'insécurité (regroupement, nuisances sonores, trafic) sont également importants (110 en 2020 et 246 en 2022). Cela témoigne de la connaissance du dispositif par la population et du plus grand nombre d'interactions avec les médiateurs pour signaler leurs difficultés.

Par ailleurs, en 2020 on observe une hausse des gestions de conflits de voisinage notamment pour nuisances sonores pendant la crise sanitaire. Depuis juin 2019, on constate une progression des signalements concernant les atteintes aux locataires (insultes, agressions). Les remontées pour atteintes aux biens sont constantes.

Les interventions et sensibilisations liées au cadre de vie en raison de problématiques d'hygiène (jets par les fenêtres, dépôts d'encombrants, déjections canines) sont en augmentation depuis 2019 (72 en 2018, 113 en 2019 et 218 en 2020 et 159 en 2021). Les constats et sensibilisations concernant les déchets apparaissent importants en mai 2018 et sur la période juillet - août 2019. Enfin on observe une hausse du nombre de sensibilisations concernant le stationnement gênant.

En 2021, les médiateurs sont intervenus auprès de 2559 personnes dont 1590 individus de 13 à 17ans soit 62%. Cela démontre le travail engagé auprès des adolescents à proximité des établissements scolaires et en prévention au niveau des secteurs soumis à des regroupements.

Les actions de sensibilisation portant sur les questions de propreté, stationnement et nuisances ont été particulièrement importantes avec des outils dédiés. Un diagnostic sur le stationnement gênant sur le quartier des Sarts à proximité du site d'AG2R La Mondiale a également été mené. Il montre que le stationnement gênant intervient en journée, quand les salariés sont sur site mais surtout le soir et le week-end. Les médiateurs ont également mené des actions de sensibilisation à la sécurité routière à proximité de certaines écoles mais aussi, en partenariat avec la Police Municipale, au collège Rabelais dans le cadre de la semaine « prévention ».

L'accompagnement social dans le cadre des visites domiciliaires mises en place avec le CCAS et les bailleurs ont été bénéfiques tout comme les accompagnements menés auprès du public usager de drogue au Fort de Mons en partenariat avec le CAARUD Oxygène qui intervient pour la réduction des risques depuis Novembre 2021.

Le partenariat avec les acteurs de proximité (Centre Social Imagine, Maison de quartier Caramel, service Jeunesse, Club de Prévention Azimuts et l'UTPAS) a également été poursuivi pour coller au plus près des besoins du territoire.

Les médiateurs sont intervenus pour le compte de la ville et des bailleurs sur 260 gestions de conflit en 2021 (242 en 2020). Ils concernent surtout les nuisances sonores. A noter qu'ils concernent pour 1/3 d'entre eux des personnes âgées (101/345) ce qui laisse penser à des difficultés d'entente entre générations.

DONNEES BAILLEURS SOCIAUX

Le bailleur Vilogia

Le dispositif de nuit mis en place par Vilogia est composé d'agents véhiculés qui vont au contact du public présent sur les points de regroupements en fonction des consignes et des appels des locataires.

En 2019 on dénombre 947 interventions.

En 2020 le dispositif de nuit est intervenu 871 fois.

En 2021, le dispositif de nuit est intervenu 724 fois à Mons en Baroeul pour des attroupements d'individus avec 725 personnes évincées dont 696 fois avec constatation de produits stupéfiants. Le dispositif de nuit est intervenu 60 fois pour troubles de voisinage. Les dégradations en 2021 se concentrent sur les parties communes des résidences : les déchets liés au squat et au trafic, le vandalisme, les dépôts sauvages et les incendies.

Le bailleur Partenord Habitat

En 2018 et 2019 le bailleur déplore des regroupements et dégradations.

En 2020 Les signalements pour attroupements sont quasi quotidiens pour le bailleur en lien avec un trafic de stupéfiant et des dégradations.

Environ 19 troubles de voisinages en 2020 ont été recensés.

382 signalements en termes d'hygiène et de propreté sont répertoriés : les dépôts d'encombrants et l'enlèvement des dépôts sauvages au niveau des BAV, pied d'immeuble et des locaux représente également un investissement important.

En termes de dégradation 13 faits ont été recensés en 2020 suite à un trafic installé depuis l'été 2019.

En 2021, le bailleur déplore principalement des regroupements et des dégradations. Les problématiques liées à la propreté, à la salubrité, aux dépôts sauvages ou aux encombrants ont également été importantes.

Le Bailleur Logis Métropole

Il subit des phénomènes de regroupements ou d'atteintes aux biens.

En 2021, Les atteintes aux biens (dégradations) se concentrent surtout au 1^{er} trimestre. Les atteintes aux locataires ont eu lieu en majorité au 1^{er} et 2^{eme} trimestre. Le bailleur a dû gérer directement 5 troubles de voisinages. Par ailleurs, le bailleur subit régulièrement des dépôts sauvages.

ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE CLUB DE PREVENTION AZIMUTS :

- 2019 mutualisation des clubs de prévention Azimuts (Mons en Baroeul) et Avance (Villeneuve d'Ascq) avec une équipe pluridisciplinaire : psychologue de rue, conseillère en insertion professionnelle, chargée de projets et chargée de communication.
- Elargissement du partenariat avec la PJJ et les lycées de secteur notamment Pasteur et Dinah Derycke.
- Co pilotage et animation du Groupe Sociaux Educatif.
- Projet « Motiv'Action » 2019 à 2021 projet orientation et scolarité avec des collégiens de Rabelais avec les outils théâtre et écriture sur le thème du harcèlement scolaire. Après s'être produit sur scène au collège Rabelais en juin 2021, le groupe va initier un travail avec le collectif « Les Parasites » afin d'adapter la pièce de théâtre en court-métrage et ainsi sensibiliser les élèves en allant à leur rencontre, au sein des établissements scolaires.
- Les citoyennes monsoises : projet d'éloquence visant les jeunes filles par le développement de la citoyenneté et de l'estime de soi avec l'association « Le Scribe » qui prépare des concours d'éloquence : ateliers sur l'actualité, mise en place d'une newsletter, organisation d'une soirée « Parcours inspirants ».
- Projet de solidarité internationale au Maroc : 2019.
- Projet Culturartium 2019 : initiation à des formes d'expression artistiques (théâtre, musée, audiovisuel...) pour 10 jeunes monsois et villeneuvois de 16 à 18ans. Réalisation d'un court métrage sur les préjugés envers les jeunes avec projection au Théâtre du Nord le 20 décembre 2020.

- Projet Radio « Mons sur les ondes » avec la salle Allende (studios de répétition et d'enregistrement) : préparation d'une émission de radio avec la radio associative Boomerang (micros trottoirs, visite de la radio...).
- Projet 1000 acteurs pour sauver une vie : action de sensibilisation aux gestes qui sauvent : 80 jeunes et leurs familles ont été formés.
- Projet CAIRN – Mons Prévention : organisation d'un séminaire sur le protoxyde d'azote avec les partenaires du projet CAIRN (CCAS, UTPAS, EPSM...) en 2019. Diagnostic avec le Samu Social et le CAARUD Ellipse au Fort de Mons en 2020. Participation au Comité de Suivi CAARUD avec Oxygène pour la réduction des risques auprès des usagers de drogues au Fort de Mons.
- Plan quartiers été 2020 : animations sur le quartier avec les partenaires locaux (Ville, Imagine, Caramel, Citéo, Logis Métropole...) sur la nature, le sport, la culture et le jeu en ville.
- Projet « Punch'Cam » sur l'audiovisuel 2020 et 2021 : apprentissage, tournage et écriture d'un plan de montage. Travail sur les initiatives monsoises en 2020 et les jeux vidéo en 2021.
- Projet « un vélo en nord » 2021 : sorties vélo à la base de loisirs de Willems, à Bouvines et séjour éducatif au Val Joly. Apprentissage de l'entretien des vélos et mobilité douce.
- Projet théâtre/documentaire avec un groupe de collégiens de Rabelais avec le collectif « la Cavale » 2021 – 2022.
- Projet « Médias'Prév » sur l'éducation aux médias et l'usage des réseaux sociaux avec 8 collégiens de Descartes et Rabelais.
- Projet Sport dans la rue place Vauban 1 fois par semaine : occupation positive, sport et échange avec les habitants et acteurs locaux.
- Accueil jeune salle Vauban en 2020 et 2021 : accompagnement individuel et collectif renforcé avec le soutien de partenaires extérieurs (emploi, insertion...).
- Evènement « Vauban en Fête » le 25.06.19 avec des jeunes suivis par Azimut place Vauban, MV2A, Caramel, Partenord, Citéo et la Ville.

ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE SERVICE JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- Coups de pouce (PIJ) ouvert aux collégiens avec des missions plus courtes pour le financement de licence en club sportif, de transports ou de fournitures dans le cadre de formation et du permis de conduire.
- Sensibilisation « Socio Rezo » dans les collèges par le PIJ et les animateurs du M'Café (accompagnement en 2019 par les chercheurs de laboratoire Geriico de l'université de Lille) des ateliers de sensibilisation autour de jeux de société à destination des plus jeunes ont été mis en place sur les thématiques des réseaux sociaux pour sensibiliser dès le CM2.
- Mise en place d'un module d'intervention sur égalité filles/garçons.
- Action de rapprochement Police – Population avec Prox Raid Aventure au stade Peltier en juillet 2020 et 2021 pour les centres aérés de la ville et les monsois.

Le travail en comité

Comité Parentalité :

- 2019 : conférence sur les handicaps invisibles pour les professionnels (enseignants) et adultes (parents / ATSEM).

- 2019 : 19.11 18h spectacle pour les familles et les professionnels « les écrans et moi » et le 20.11 conférence, ateliers, échanges au fort sur les écrans + action sur l'année dans les écoles (exemple : spectacle pour les enfants et les parents en école maternelle).
- 2020 : projet sur la communication non violente.
- 2021 : rencontres autour des projets d'aide à la scolarité (soutien scolaire, accompagnement à la scolarité).

Comité Jeunesse :

- 2018 : soirée « A quoi tu rêves »
- 2020 :
 - Refonte du dispositif "bourse aux projets".
 - Réorientation des projets autour notamment de la mise en place d'une édition spéciale jeune du journal municipal (Mons et toi).

Comité Enfance :

2019 : projet sur l'acceptation des différences avec les centres aérés avec la création de géants

ACTIONS DES COLLEGES

Cellules ressources (collèges, ALSES Azimuts, Médiateur à l'école Citéo, Education Nationale...) en lien avec les situations de décrochage scolaire (exclusions, conseils de disciplines...), réflexion sur l'accompagnement des élèves pendant les périodes d'exclusion temporaire.

- **Collège Descartes :**

- Signalements pour absentéisme : 18 en 2016-17, 24 en 2017-18, 10 en 2018-19 et 15 en 2019-2020.
- Baisse des faits de violences verbales : 12 en 2016-17, 13 en 2017-18, 3 en 2018-19 et 1 en 2019-2020.
- Faits de violences physiques : 13 en 2016-17, 22 en 2017-18, 33 en 2018-19, 24 en 2019-2020 (entre élèves).
- Aucun incident de rackets depuis 2016.
- Vols : 2 entre 2016 et 2018, 3 sur 2018 - 2019 et aucun en 2019-2020.
- Dégradations et atteintes aux biens/véhicules : 2 en 2019 uniquement.
- Diminution du nombre de conseils de discipline : 13 en 2016-17, 2 en 2017-18, 5 en 2018-19 et 1 en 2019 - 2020 dont exclusion définitive sans sursis : 7 en 2016-2017, 1 en 2017-2018, 2 en 2018-2019 et 1 en 2018-19.

- **Collège Rabelais :**

- Conseils de disciplines : 7 en 2015, 3 en 2016, 0 en 2017, 5 en 2018 et 0 en 2019, 2020 et 2021.

- Signalements pour absentéisme : 4 en 2017, 15 en 2018, 19 en 2019, 5 en 2020 (hors période confinement) et 6 en 2021.
 - Faits de violences verbales en augmentation en 2019 : 10 en 2017, 22 en 2018 et 22 en 2019 (dont 15 entre septembre et décembre), 16 en 2020 (hors période confinement) et 18 en 2021.
 - Faits de violences physiques en forte augmentation en 2019 et 2021 : 11 en 2017, 15 en 2018, 32 en 2019 (dont 16 entre septembre et décembre), 11 en 2020 (hors période confinement) et 20 en 2021.
 - Vols : 3 en 2019, 1 en 2020 et 2021.
 - Incidents de rackets : 1 en 2019, 0 en 2020 et 2021.
 - Dégradations : 2 en 2019, 8 en 2020 et 1 en 2021.
 - En 2019 BD sur le harcèlement créé par les élèves et le médiateur à l'école (Citéo) présentée aux CM2 des écoles Ronsard et Provinces.
 - En 2020 report de la semaine de Prévention à 2021 (réalisée) sur les thématiques : harcèlement, égalité fille/garçons, addictions aux écrans, sécurité routière.
 - Travail partenarial avec le club de prévention, l'épicerie solidaire, caramel et le centre social afin de prévoir un accueil et un suivi des poly-exclus.
 - Des tutorats sont mis en place afin d'anticiper les problèmes de comportement ou de difficultés scolaires, qui sont des facteurs de violence et de décrochage.
 - La cellule de veille du collège hebdomadaire travaille sur les problèmes transversaux des élèves afin d'effectuer un suivi (santé, social, famille...).
 - Rencontre régulière avec les familles pour optimiser la scolarité des élèves.
- **Collège Lacordaire** : 1 conseil de discipline en 2017, 2 en 2018, 1 en 2019, 2 en 2020 (dont 1 exclusion définitive sans sursis) et 1 en 2021 (exclusion définitive sans sursis).

GROUPE SUIVI NOMINATIF (GSN)

3 situations ont fait l'objet d'un GSN en 2018 en présence notamment du CCAS, de la Police Municipale et du Club de Prévention Azimuts. 2 situations étaient déjà connues des partenaires. Aucune situation n'a été traitée dans ce groupe en 2019 et 2020.

GROUPE SUIVI EDUCATIF (GSE)

Depuis fin 2020, on constate une redynamisation du Groupe de Suivi Educatif piloté par l'UTPAS et le club de prévention spécialisé Azimuts. Une meilleure orientation des situations individuelles de délinquance et de précarité est proposée grâce à un partenariat actif entre le CCAS, l'UTPAS, les collèges, la PJJ, le parquet, le club de prévention et l'EPSM.

En 2021, 5 GSE ont été organisés pour échanger autour de 5 situations individuelles dans la seconde partie du GSE. Le fil conducteur de la première partie des GSE a été orienté vers le décrochage scolaire, les solutions d'accueil dans le cadre de mesure administrative, une présentation des services de la mission locale et du projet annuel entre le club de prévention Azimut et le collège Rabelais.

En 2022, la première partie du GSE sera notamment consacrée à des échanges concernant du harcèlement et de la santé des jeunes.

L'ACCUEIL DE TRAVAUX D'INTERET GENERAL (TIG)

Pour rappel, nombre de personnes reçues : 6 en 2015, 4 en 2016, 9 en 2017 et 4 en 2018.

En 2019, 10 TIGistes ont été proposés aux services municipaux par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Ces 10 personnes ont intégré les services municipaux et ont terminé leur mesure de TIG pour un total de 955 heures.

En 2020, en raison de la crise sanitaire seules 2 personnes ont pu être accueillies et effectuer 195 heures de Travaux d'Intérêt Général.

En 2021, suite à la réorganisation de certains services post crise sanitaire 1 personne a été accueillie 3 semaines au Service Milieux Urbain et Biodiversité. Elle est actuellement en contrat CDD.

RAPPEL A L'ORDRE

En 2018 3 invitations pour un rappel sur les incivilités ont été réalisées concernant des débordements suite à 2 mariages et à un conflit lors d'une intervention de la Police Municipale pour une véhicule en stationnement prolongé.

Par ailleurs, en 2018 deux rencontres ont eu lieu auprès des jeunes des clubs de football monsois en présence de l'élue à la Sécurité et de la Police Municipale pour rappeler aux enfants les règles à la sortie des entrainements, suite à des nuisances et dégradations constatées à proximité du stade Michel Bernard.

2 rappels à l'ordre ont été prononcé par Monsieur le Maire et son Adjointe à la Sécurité en 2019 (1 en 2017, 5 en 2016 et 9 en 2015). En 2018, deux rappels à l'ordre auraient du être prononcés mais les mis en cause ne se sont pas présentés.

En 2020, la Police Municipale a rencontré et sensibilisé des parents d'élèves du collège Rabelais suite à des débordements dans l'établissement et à l'extérieur. Des rencontres ont également eue lieu avec les parents de mineurs constaté sur des lieux de trafic de stupéfiants et/ou ayant eu une attitude inappropriée sur l'espace public (incivilités). La Police Municipale et le dispositif de médiation sont

également intervenu aux abords et au sein du stade Michel Bernard dans le cadre de nuisances à la sortie des entrainements de foot.

En 2021, 1 mariage à fait l'objet de débordements, suivi de rapports de contravention, de délit et conclus par un rappel à l'ordre auquel les mariés ne se sont pas présentés. Un compte rendu a été transmis au Procureur de la République.

EXCLUSION TEMPORAIRE

En 2019, 2 arrêtés d'exclusion temporaire (6mois) de la piscine ont été dressés pour 2 mineurs suite à des insultes, menaces et coups portés au personnel de la piscine municipale. 2 exclusions de la piscine avaient eu lieu en 2018 lors de la « nuit des piscines » (RAS en 2019) et 1 exclusion en 2017. En 2016, 5 exclusions temporaires de 2 à 4 mois de la piscine municipale et 1 exclusion de 6 mois de la bibliothèque municipale.

ACTIVITE DU CONCILIEUR DE JUSTICE (arrivé en 2019)

En 2020 les permanences ont eu lieux du 23 Janvier au 12 Mars et du 17 Septembre au 29 Octobre compte tenu des mesures sanitaires. Le conciliateur est intervenu sur saisines des justiciables (appels et contact internet). Ils se sont présentés en rendez-vous à la permanence hebdomadaire (jeudi).

Saisines par les justiciables sur les sujets suivants :

	2020	2021
Voisinage / nuisances	20	32
Immobilier	8	26
Différents entre les Personnes	17	15
Baux d'Habitation	38	23
Copropriété	9	7
Consommation	20	26
Litiges commerciaux	21	32
Prud'homme	4	7
Autres	7	19
Total	144	187

Le conciliateur de justice a effectué 144 conciliations en 2020 et 187 conciliations en 2021. Sur les 187 conciliations en 2021 95 ont été résolues dont 48 affaires conciliées avec constat d'accord écrit et 37 échecs.

L'action du conciliateur concerne majoritairement un public recouvrant l'ensemble des catégories sociales et plutôt âgé de 30 à 50ans. L'origine géographique est plutôt celle d'une relative proximité de l'hôtel de ville.

Les rendez-vous se sont pris dans un délai d'un mois, un mois et demi.

Afin de le réduire il est proposé que le conciliateur effectue deux permanences hebdomadaires à compter de 2022.

Les sujets principaux faisant l'objet d'une conciliation concernent :

- Les difficultés de voisinage lié à l'habitat collectif et les difficultés rencontrées avec les bailleurs sociaux.
- Pour l'habitat particulier, les relations entre voisins pour le jardin en lien avec les règles d'urbanisme (ex : mitoyenneté, plantation...).
- Les relations avec les entrepreneurs.
- Les relations avec les opérateurs de téléphonie.
- La prise en compte du handicap dans les relations de voisinage.

Au regard des échanges qui s'effectuent dans le réseau des conciliateurs, on ne note pas de spécificité monsoise.

Le conciliateur tiendra ses permanences dans la Maison France Service, dès que les locaux seront livrés.

REALISATIONS DIVERSES ET PROJETS

- Formation pour prévenir les phénomènes de radicalisation proposée par l'EPSN et la MEL à destination des professionnels en 2018.
- Sensibilisation contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales par l'association Louise Michel auprès des professionnels de Mons en Baroeul en 2018 et 2019 (20 participants dont la Police Municipale) : à renouveler en 2022.
- Projet et réalisation de Maison France Service (comprenant un volet accès aux droits et aides aux victimes).
- Prise de contact pour partenariat avec :
 - Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.
 - L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation.
 - Le Centre Départemental d'Accès aux Droits.
- Depuis Novembre 2021 intervention du CAARUD Oxygène au Fort de Mons pour la réduction des risques auprès des usagers de drogues.

B) Résultat de l'enquête sur le sentiment d'insécurité auprès des acteurs de Proximité 2022 :

Cette enquête numérique, réalisée par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) sur commande de la municipalité a recueilli l'avis de 344 acteurs de proximité (personnel bailleurs, agents de la ville en contact avec du public, commerçants, acteurs associatif, conducteurs de bus, partenaires en lien direct avec les monsois...).

Elle s'est déployée de novembre 2021 à février 2022.

Elle apporte une information sur :

- l'ampleur du sentiment d'insécurité et ses principales caractéristiques,
- la connaissance et la perception des réponses publiques existantes,
- le rôle des acteurs de proximité.

En synthèse :

Le premier constat qui peut être fait au vu des réponses à l'enquête, est que le sentiment d'insécurité à Mons-en-Barœul se situe à un niveau modéré, mais qu'il est perçu en augmentation. Cette augmentation semble liée, moins à la situation locale, qu'à l'impact du discours ambiant sur la montée de l'insécurité au niveau national.

Le deuxième constat est que les inquiétudes exprimées ne sont pas particulièrement liées à la délinquance : « l'insécurité ressentie » dépasse largement « l'insécurité réelle ». Ainsi, parmi les problèmes qui contribuent au sentiment d'insécurité parmi les habitants qu'ils côtoient, les acteurs de proximité interrogés citent plus fréquemment les ordures abandonnées, les dégradations volontaires ou les rodéos sauvages, que les cambriolages ou les violences. Il convient cependant de noter que le trafic de drogue apparaît comme le problème dont l'impact sur le sentiment d'insécurité est le plus significatif.

Le troisième constat concerne les politiques mises en œuvre localement. Comme souvent, elles sont plutôt considérées comme insuffisantes ou inadaptées. Les acteurs de terrain perçoivent une progression significative des attentes dans ce domaine, notamment en direction de la collectivité territoriale. Mais dans le même temps, le rôle des dispositifs existants et des actions entreprises est assez méconnu, qu'il s'agisse de la police municipale ou des médiateurs de quartier.

On peut en déduire un certain nombre d'indications concernant les politiques locales :

La première d'entre elles concerne la communication et l'information. Alors que les acteurs de terrain sont, a priori, mieux informés que le reste de la population, une proportion importante d'entre eux ne connaît pas, ou connaît mal, les dispositifs existants. On peut en déduire que mieux faire connaître les mesures mises en place serait de nature à réduire le sentiment d'insécurité : la visibilité apparaît comme un pan essentiel d'une politique locale de sécurité. Toute communication en la matière doit toutefois respecter des règles de déontologie et de confidentialité, des actions mises en œuvre (pour des raisons d'efficacité).

La deuxième composante concerne l'implication des acteurs de terrain. Ceux-ci apparaissent comme des relais naturels auprès de la population, partie prenante d'une politique locale de tranquillité publique. Mais ils ont souvent l'impression que lorsqu'ils communiquent des informations, celles-ci ne sont pas suffisamment prises en compte. De même, pour faire face aux problèmes qu'ils

peuvent rencontrer, une large partie d'entre eux considère ne pas avoir les connaissances nécessaires (connaissance des procédures judiciaires, notamment). Une troisième composante concerne la participation des habitants. Parmi ceux qui ont un avis sur la question, une forte majorité des acteurs de terrain pense que dans le quartier où ils travaillent, les habitants seraient prêts à participer à l'élaboration des politiques locales de sécurité

Toute communication en la matière doit toutefois respecter des règles de déontologie et de confidentialité des actions mises en œuvre.

Principales caractéristiques du sentiment d'insécurité :

Le sentiment d'insécurité est modéré : 28% des acteurs qui ont répondu estiment qu'il est important mais 55% pensent qu'il augmente. La principale préoccupation est la circulation des véhicules et le stationnement gênant (47%). Les problèmes jugés les plus importants, ceux qui provoquent le plus la sensation d'un manque de sécurité sont :

- Le trafic de drogue (83%)
- Les dégradations volontaires (81%)
- Les ordures ou objets abandonnés (80%)
- L'insécurité routière (80%)
- Les rodéos sauvages (78%)
- La présence de personne sous l'emprise de substances (75%)
- Les attroupements d'individus (74%)
- Les nuisances sonores (72%)
- Les insultes, crachats, impolitesse (71%)

Ces chiffres sont similaires à ceux rencontrés dans d'autres villes et les problématiques qui impactent la qualité du cadre de vie sont à Mons-en-Barœul, comme ailleurs, celles qui pèsent le plus fortement sur le sentiment d'insécurité. L'importance donnée au trafic de stupéfiants et à la présence de personnes sous l'emprise de substances est cependant à souligner ici. Les problèmes jugés importants sont aussi ceux qui sont le plus souvent perçus en augmentation.

Les enjeux prioritaires : cadre de vie dégradé, insécurité routière et drogues.

Tous les phénomènes cités sont perçus comme des problèmes importants, par une partie plus ou moins grande de la population d'après les acteurs de proximité. Cependant, certains phénomènes contribuent de façon importante un sentiment d'insécurité. L'usage de stupéfiants apparaît comme un problème particulièrement important, notamment au regard des résultats obtenus dans d'autres villes. Les enjeux liés aux trafics et à la consommation de stupéfiants ne sont pas nouveaux à Mons-en-Barœul. Il est possible que deux phénomènes pèsent particulièrement sur la visibilité du phénomène et les inquiétudes :

- Des opérations policières menées à Lille, à la même période que l'enquête, qui ont provoqué un déplacement des trafics de stupéfiants vers les villes proches comme Mons-en-Barœul.
- Des consommateurs dans des situations très dégradées, qui sont visibles dans l'espace public et notamment dans les transports en commun.

Par ailleurs, les trafics et les consommateurs sont visibles dans plusieurs lieux identifiés. Ils génèrent, de manière additionnelle, des enjeux de privatisation de l'espace public et de propreté. Une stratégie d'intervention spécifique à ces problèmes liés à la consommation et au commerce est en place. Il faut signaler que le parquet pilote un Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD). La

Ville souhaite renforcer le volet sanitaire via un Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) ; une recherche universitaire expérimentale est en cours pour mieux cerner les effets des trafics sur les habitants. Les enjeux liés aux rodéos et à l'insécurité routière sont hélas présents sur l'ensemble du territoire national. La configuration de l'urbanisme local et la présence de grandes voies qui découpent la ville et sont propices aux excès de vitesses et aux rodéos. Les plans de renouvellement urbain prennent désormais en compte ces sujets notamment pour les aménagements aux abords des écoles.

Les autres problématiques qui apparaissent prioritaires concernent davantage à des comportements perçus comme incivils (les insultes, crachats, impolitesse, nuisances sonores, ...) ou à des dégradations du cadre de vie (attroupements, dégradations volontaires, ordures ou objets abandonnés, ...) qu'à des actes de délinquance au sens strict. Ce phénomène est classique concernant le sentiment d'insécurité, on le retrouve dans la majorité des villes. Particulièrement à Mons-en-Barœul, dans un contexte où le niveau de délinquance semble relativement modéré, ces « incivilités » peuvent être perçues comme les expressions d'un non-respect des règles du vivre ensemble, et leur persistance, voire la progression, comme les signes annonciateurs de troubles plus graves à venir.

Demande d'une plus grande visibilité et implication des services publics

Perception des réponses publiques existantes :

Les moyens mis en œuvre localement pour lutter contre l'insécurité et la délinquance sont, comme souvent, jugés, globalement, plutôt peu satisfaisants ; la demande d'un renforcement de l'implication des services concernés, est en augmentation.

Une présence insuffisante et un impact sur la tranquillité publique perçu comme peu adapté :

La présence des services de police municipale, de police nationale et de médiation est jugée insuffisante par la majorité des répondants. On note tout de même des différences importantes concernant les services municipaux et celui de la police nationale qui emporte le plus d'insatisfaction. Le rôle de la police nationale en matière de tranquillité publique est perçu comme particulièrement inadapté. L'action des médiateurs de Citéo est jugée plus favorablement, plus de la moitié des répondants estiment que leur rôle est adapté. On note que c'est la police municipale qui recueille le plus d'opinions favorables. Il convient de souligner que dans les autres enquêtes menées par le FFSU, il est rare qu'une majorité des répondants estiment que le rôle d'un service est adapté.

L'accueil des victimes

Parmi ceux qui ont une opinion, l'accueil des victimes par les services de la justice ou de la police est jugé plutôt peu satisfaisant. L'appréciation est nettement plus positive pour l'accueil des victimes au sein des services de la collectivité territoriale (accueil Mairie, CCAS et Police Municipale). La proportion importante des « sans opinion » témoigne certainement du fait que les structures concernées, notamment les associations d'aide aux victimes, sont relativement mal connues par les acteurs de terrain. Elles sont donc à fortiori mal connues par l'ensemble de la population.

Pourquoi cette perception des réponses existantes

Trois éléments sont à prendre en compte pour analyser la perception des réponses existantes. Tout d'abord : les dispositifs sont souvent méconnus des répondants. Aussi, leur rôle peut paraître inadapté s'ils n'ont pas connaissance de leur existence ou que leurs objectifs ne sont pas clairs.

De plus, les attentes concernant ces dispositifs peuvent être très variées (présence sur l'espace public, rappel à l'ordre, gestion du stationnement, contact avec la population, relevé des infractions, etc.). Si une de ces attentes est insatisfaite, la présence du dispositif sera jugée insuffisante, et son rôle considéré comme inadapté. Enfin, une stratégie qui, pour réduire le sentiment d'insécurité et améliorer la tranquillité publique, ne s'appuierait que sur des dispositifs de sécurisation n'atteindrait pas son objectif. On voit bien qu'il est essentiel de prendre en compte la qualité du cadre de vie et le lien social. Aussi, des dispositifs peuvent être perçus comme inadaptés s'ils ne répondent pas à ces besoins.

Il apparaît ainsi que, si la collectivité locale souhaite améliorer la perception de son action, il est essentiel qu'elle prenne en compte la diversité des enjeux liés à la sécurité et au sentiment d'insécurité et qu'elle accompagne la mise en œuvre d'une action pédagogique d'information et de communication sur les objectifs et les moyens des dispositifs existants.

C) Analyse des alertes des monsois 2021 :

D'avril 2020 à Octobre 2021, on dénombre cent alertes arrivées en Mairie, généralement adressées au Maire, sous forme de courrier postal, courrier électronique, formulaire de « demande de rencontre avec un élu » recueilli à l'accueil de l'hôtel de ville, appel téléphonique orienté vers le secrétariat.

Une procédure spécifique est rapidement mise en place pour les post Facebook : une veille active est mise en œuvre par les chargées de communication qui signalent les messages préoccupants au coordonnateur sécurité /prévention de la délinquance et à la Police Municipale. Un message d'invitation à utiliser les voies de communication habituelles (mail/courrier) est adressé à l'initiateur afin d'obtenir une réponse aux alertes.

En ce qui concerne les cent alertes dénombrées, 50 d'entre elles ont été émises par des hommes, 50 par des femmes. On ne dispose pas d'éléments suffisants pour indiquer les tranches d'âge représentées. Quand la même personne a effectué plusieurs alertes, une seule a été comptabilisée.

La cartographie des lieux concernés par ces alertes (voir document joint) montre une relative dispersion sur tout le territoire Monsois et fixe 35 sites ; il faut également noter que ces alertes varient en nombre dans le temps en fonction de l'acuité ou de la persistance des informations évoquées.

Les rassemblements :

Le sujet condensé par le terme générique « rassemblements » recouvre plusieurs réalités décrites telles leur visibilité, leur persistance, l'occupation anormale/abusives de l'espace public, le non-respect du couvre-feu ou des gestes barrière (période de restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire), le sentiment d'injustice au regard de l'égalité de traitement, les nuisances sonores, le commerce et la consommation de produits illicites, les détritiques laissés sur place, souvent vestige de

repas et de boisson, le stationnement gênant ou le déplacement de véhicules à moteur. La Place Vauban est un exemple type de ce genre d'alertes. Le ton utilisé peu véhiculer un certain degré d'agressivité à l'égard de la Mairie, plus ou moins contenue. Il est révélateur d'agacement, d'une exigence du droit à la tranquillité, au repos mais n'évoque pas directement l'inquiétude ou la peur (quand le sentiment d'inquiétude est évoqué, il est référé à la présence d'enfants du plaignant).

Les rodéos :

Les regroupements sont vécus sur un mode plus préoccupant par les habitants quand ils sont occasionnés par une mise en scène de rodéo (véhicules, motos, scooters, trottinettes électriques...) sur la chaussée ou sur des espaces dédiés aux piétons. Le principal motif évoqué est la mise en danger de la vie d'autrui et pose de fait l'incapacité de la Ville à stopper rapidement et définitivement le phénomène. Il faut toutefois noter que peu d'alertes ont été réceptionnées pour la période considérée. Elles émanent principalement de la centralité et de ces grands axes : Parvis Europe et Avenue Schuman.

Radicalités :

La question culturelle a été évoquée dans deux alertes : le bêlement d'un mouton attaché dans un jardin à la fin d'un Ramadan et la présence d'une affiche islamophobe collée sur la poubelle d'un particulier.

Circulation/voirie :

Quand elles paraissent moins regroupées géographiquement, les alertes concernent avec une fréquence relative des sujets ayant trait au vivre ensemble sur l'espace public et en particulier à l'usage civique des voies de circulation : vitesse des automobiles, respect du code de la route, respect des piétons utilisateurs ou non de poussettes, stationnement anarchique, voitures « ventouse » ou mécanique sauvage. Ces éléments sont souvent adjoints à des questions de conception de la voirie et sont parfois source de propositions par leurs auteurs. Ces alertes doivent être utilement analysées et les suites à leur donner concernent autant les services municipaux œuvrant pour la sécurité et la prévention que ceux de la voirie et de l'aménagement urbain (MEL). Leur fréquence et les actions redondantes qu'elles supposent soit au titre de la prévention (rappel des règles de bonne conduite et de celles du code de la route) soit de la répression par la verbalisation, autorisent à penser que la spécialisation de deux agents du service de la Police Municipale pourrait être exclusivement attribuée à ces tâches. Pour autant, elles soulignent aussi un besoin de réponses techniques quant à la faisabilité des sollicitations à court, moyen et long terme.

Alertes collectives :

Pendant la période considérée, certaines alertes ont été portées par un groupement de riverains (lettre cosignée, ou invitation faite par M. le Maire à recevoir plusieurs habitants ensemble sur le même sujet). La situation du « skate- Park », celle des regroupements à Vauban, et celle concernant un bar situé au Sud de la ville ont pu s'exprimer et obtenir des réponses sur les actions conduites ou à suivre.

8. Actions à mener pour la période 2023 – 2026

A) Trafics, rodéos, rassemblements : poursuivre la mobilisation

Les éléments recueillis et présentés précédemment à partir :

- de l'évaluation qualitative de la stratégie 2019-2021,
- du bilan de l'observatoire local pour la même période,
- des résultats de l'enquête sur le sentiment d'insécurité réalisée fin 2021,
- de l'analyse des alertes des Monsois en 2021.

mais aussi la stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024, et sa déclinaison à l'échelle du Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021-2026.

convergent sur la nécessité de poursuivre les actions concernant :

• La lutte contre le trafic de stupéfiants,
• La lutte contre les infractions routières et notamment le phénomène des rodéos urbains,
• La gestion des rassemblements associés à des incivilités.

En effet, à Mons en Baroeul, comme dans de nombreuses communes à l'échelle nationale, ces trois difficultés sont bien présentes et les monsois s'en préoccupent. Les acteurs de la prévention et de la répression entendent continuer à y répondre, au-delà des 4 axes qui viendront structurer la politique de prévention.

Face au trafic de stupéfiants la commune peut s'appuyer sur le partenariat et la coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale, la mobilisation de la Justice/du Parquet, par le biais de Madame la Procureure et les signalements des monsois et partenaires locaux.

Il apparait indispensable de pouvoir repérer, dès le début, les phénomènes de consommation et de vente de produits stupéfiants dans l'espace public afin de pouvoir intervenir avant que le problème ne s'installe durablement. La mobilisation des monsois par les appels aux 17, à la Police Municipale, par l'interpellation des élus ou des partenaires sur ce sujet est utilisé avec précaution et systématiquement dans un souci de confidentialité afin de ne pas les mettre en difficulté.

Pour autant, les réseaux de trafic de stupéfiants dépassent la seule commune de Mons en Baroeul et s'étendent à l'échelle de la Métropole lilloise voir davantage. Il est donc question d'enquêtes parfois longues qui vont au-delà des interpellations et comparutions suite à des flagrants délits qui apparaissent pourtant indispensable au quotidien pour agir sur le sentiment d'insécurité.

La ville soutient toutes les dispositions et initiatives qui peuvent contribuer à prévenir le développement de ce phénomène : accompagnement individuel et projets collectifs avec le club de prévention Azimuts, le centre social, la maison de quartier et les collèges, action de rapprochement police population, prévention contre les addictions, réduction des risques, Dispositif de Réussite Educative.

Face aux infractions routières et notamment le phénomène des rodéos urbains, la commune s’inscrit ici aussi dans un contexte national et métropolitain, y compris en zone rurale, sous tension. Une intense couverture médiatique (télévision, réseaux, presse...), en particulier en période estivale, démontre hélas le caractère global de ce phénomène.

Les monsois interpellent régulièrement la ville à ce sujet. Des réponses « pédagogiques » sont systématiquement apportées à ces sollicitations. Il faut rappeler que le phénomène n’est pas récent. Dans les années 1980 une élue monsoise, alors parlementaire, avait, à des fins de prévention contribué à la création du circuit de Lezennes qui à hélas été fermé il y a quelques années ; Il y a 15 ans le Maire avait d’ailleurs mobilisé ses collègues des 10 plus grandes villes de la Métropole afin de solliciter les autorités nationales, politiques, judiciaires et policières afin de contrer la prolifération des rodéos.

Depuis quelques années, nous déplorons une accentuation de ces agissements, parfois organisés avec l’aide des réseaux sociaux (utilisés pour organiser des points de ralliement) mais également en lien avec des trafics de stupéfiants. La forme urbaine de la commune organisée autour de grandes avenues rectilignes contribue, sans doute, à accentuer la fréquence et l’importance de ces rodéos urbains à Mons-en-Barœul.

Ces actes, à Mons en Barœul comme ailleurs, relèvent de la provocation, de l’agressivité, de l’inconséquence, du mépris du danger pour leurs auteurs eux-mêmes, et pour les autres usagers du domaine public. Les nuisances sonores provoquées par ces engins sont insupportables. Au niveau municipal, tous les appels de Monsois, tous les constats du service de Police Municipale, tous les repérages grâce aux caméras de vidéo protection notamment avec lecture de plaque sont, systématiquement, signalés, aux forces de Police Nationale. Ces services, confrontés à de nombreux appels émanant simultanément de plusieurs sites de la Métropole, s’efforcent d’intervenir dans la limite de leurs effectifs et de leurs moyens. Les forces de police ne réalisent pas de course poursuite à travers les rues des villes. Cela ferait en effet courir des risques très importants à l’ensemble des usagers du domaine public. Il arrive, lors de panne voire de chute, de pouvoir saisir des engins. Toutes les identifications par la Police Municipale ou grâce au réseau de vidéoprotection conduit à des signalements, des verbalisations en cas d’identification, des rapports précis et à des transmissions de vidéos aux services de Police et au Parquet.

Pendant plusieurs années, Monsieur le Maire est intervenu par de multiples courriers au Préfet, Procureur de la République et plusieurs parlementaires afin que ces actes soient juridiquement requalifiés du domaine contraventionnel au domaine délictuel. Une loi a été votée en ce sens par l’Assemblée Nationale le 4 juillet 2018. Cette requalification a deux intérêts : possibilités d’intervention accrues des forces de police a posteriori (au domicile des auteurs de troubles) pour des saisies d’engins, et des interpellations ; alourdissement des peines envisagées. Naturellement, l’application de ces dispositions nécessite l’identification des conducteurs de ces engins. Des aménagements (plots, barrières, bordures...) sont, par ailleurs, parfois réalisés par la MEL, à la demande de la ville, afin de contraindre ces agissements. Il faut par contre avoir conscience du fait que les dispositions « classiques » (panneaux, ralentisseurs, radars pédagogiques, chicanes...) visant à limiter les vitesses de circulation courantes sont d’une très faible efficacité face à ces agissements. Incitation à l’évolution de la qualification pénale de ces actes, innombrables signalements aux services de Police Nationale voire aux services préfectoraux et au Parquet, verbalisations et saisies d’engins dès que cela est possible, aménagements, mesures préventives, de sensibilisation et d’éducation... Tout ce qui peut être fait au niveau municipal face à ce fléau est fait et la mobilisation est totale et constante.

Ce phénomène est complexe dans ces déterminants et dans les possibilités à la fois matérielles et judiciaires de le réprimer. Avec le service de Police Municipale et par le biais des sollicitations qui sont

adressées aux services de Police Nationale qui sont les intervenants pertinents face à ce type d'agissements, la ville s'efforce quotidiennement, d'y faire face, en particulier en période estivale.

Face à la gestion des rassemblements associés à des incivilités, il est important de rappeler en premier lieu que le fait de se rassembler ne constitue pas à proprement parler une infraction. Néanmoins, le tapage, les dégradations ou les dépôts sauvages sont verbalisables et répréhensibles. Afin de les limiter, une graduation des réponses est possible en maintenant une présence dans l'espace public et en favorisant son appropriation.

La ville et les partenaires locaux jouent leur rôle en faisant de la pédagogie notamment concernant les questions de salubrité et d'occupation du domaine public. Au contact des publics vecteurs de nuisance, une réponse préventive peut être proposée par les médiateurs urbains et les éducateurs de la prévention spécialisé. Sur le volet répressif, mais aussi préventif, la coordination entre les services de Police Municipale et Nationale apparaît essentielle pour limiter ces agissements et leurs effets non négligeables sur le sentiment d'insécurité.

L'objectif final est de faire cohabiter/vivre ensemble les monsois et tous les usagers de l'espace public. En termes de prévention situationnelle, le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine représente une opportunité qui permet d'agir sur le modelage des espaces publics et privés (démolis, restructurés ou neufs) afin que leur configuration limite les nuisances.

Ainsi, ces 3 sujets persistants font partie du continuum de l'action municipale et ne constituent pas les nouveaux axes de la nouvelle stratégie de sécurité et de prévention délinquance pour la période 2023 - 2026.

En effet, la prise en charge de ces problématiques par les partenaires du CLSPD est aujourd'hui effective et le bilan de la stratégie 2019 – 2021 en témoigne. Il s'agit donc, dans ces 3 domaines, de poursuivre le travail engagé. Concernant les nouveaux axes de travail et les actions opérationnelles pour structurer la politique de sécurité et de prévention 2023 – 2026, les éléments de bilan/résultat, d'évaluation, d'enquête, d'observatoire, de diagnostic et d'analyse précédemment posés ainsi que la stratégie nationale, le schéma métropolitain et les remontées des habitants et des partenaires de la cellule de veille, nous invitent à proposer, pour cette nouvelle période, 4 axes de travail, déclinés en 30 actions opérationnelles.

Au regard de ces enseignements, il apparaît pertinent de consacrer un axe par cible prioritaire ou champ d'intervention à travailler :

- **L'accompagnement de la jeunesse** par le lancement d'initiatives et le soutien aux partenaires locaux dans leurs démarches est important afin de proposer des pistes d'amélioration concernant la prévention des addictions et l'entrée dans le trafic de stupéfiants, l'utilisation des réseaux sociaux, le harcèlement, le rapprochement police – population et la communication.
- **Face à de nombreuses formes de vulnérabilité**, il apparaît essentiel d'échanger entre les membres du partenariat local un état des lieux et un socle de connaissance tout en ayant une veille active sur l'accompagnement des publics. La communication auprès des monsois doit être améliorée. Il s'agit également de développer l'accès aux droits et l'aide aux victimes et de sensibiliser les professionnels et les monsois, par exemple à l'usage du numérique ou à la prévention des radicalités.
- **Pour agir sur le sentiment d'insécurité, il est indispensable de conserver un axe sur la tranquillité publique et ces nouveaux enjeux** que sont la médiation sociale, la prévention situationnelle, les outils techniques-technologiques, la lutte contre les incivilités, la sécurité routière, la prévention des risques ou la cyber sécurité.
- **Enfin, il apparaît que l'association des citoyens à cette stratégie** contribue à limiter le sentiment d'insécurité. Il s'agit d'outiller par la communication et d'associer les monsois à la remontée d'informations mais aussi aux propositions et à certaines actions en mobilisant leur expertise, notamment d'usage. Il faut néanmoins rappeler que l'efficacité de certaines actions est subordonnée à leur confidentialité.

B) Les 4 axes de la stratégie 2023 – 2026

Axe 1 - Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse

Méthode : initier ou soutenir les actions des partenaires dans les domaines suivants :

1. Impulser et soutenir la prévention des addictions,
2. Impulser la prévention contre l'entrée dans le trafic de stupéfiants,
3. Agir auprès des commerçants sur les interdits protecteurs (communication contre la consommation des mineurs de produits licites : alcool, protoxyde, tabac),
4. Soutenir le bon usage des réseaux sociaux et la lutte contre les théories du complot,
5. Soutenir la lutte contre le harcèlement,
6. Dynamiser la sensibilisation contre toutes les formes de discriminations liées au genre,
7. Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire,
8. Agir sur le rapprochement police – jeunesse par la sécurité routière,
9. Développer des projets intergénérationnels,
10. Soutenir les partenaires engagés dans la communication pour les jeunes.

Axe 2 - Vulnérabilité : prévenir toutes formes de vulnérabilités

Méthode : diagnostic – Etat des lieux / formation des partenaires / communication grand public ou sensibilisation public cible / Vigilance, veille et orientation des publics :

1. Développer l'accès aux droits avec Maison France Services,
2. Développer l'Aide aux victimes,
3. Accompagner la réduction des risques pour les usagers de drogue,
4. Sensibiliser en matière de prévention des radicalités,
5. Sensibiliser sur les atteintes aux biens et aux personnes,
6. Sensibiliser sur les usages du numérique : cyber sécurité, protection des données personnelles.

Axe 3 - Tranquillité Publique : prévenir les risques, agir sur le sentiment d'insécurité et lutter contre les incivilités

1. Poursuivre la médiation sociale en milieu urbain,
2. Agir en matière de prévention situationnelle (NPRU) et événementielle,
3. Développer les outils techniques-technologiques : vidéo protection, radars pédagogiques
4. Poursuivre la lutte contre les incivilités : salubrité, dégradations, nuisances,
5. Communiquer et sensibiliser sur la sécurité routière,
6. Communiquer sur les risques majeurs avec le DICRIM,
7. Développer un plan communal de sauvegarde sur la prévention des risques majeurs,
8. Sensibiliser sur la cyber sécurité (mairie et partenaires).

Axe 4 - L'association des citoyens à la stratégie

1. Communiquer / informer sur la sécurité et la prévention de la délinquance,
2. Associer les habitants à la remontée d'information :
3. Associer les habitants aux propositions par des outils participatifs,
4. Associer les habitants aux actions en matière de mobilité et de salubrité,
5. Agir sur le rapprochement police population,
6. Contribuer à l'action judiciaire par la prévention de la récidive et l'exécution des peines.

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 1 : Impulser et soutenir la prévention des addictions

Contexte/ enjeux :

L'enjeu est double : la prévention de la délinquance et la santé publique. Si l'addiction peut se révéler à travers différents objets, c'est celui de la prévention de la consommation de substances illicites et réglementées pour le public jeunes qui sera particulièrement ciblé.

Objectifs :

- Sensibiliser, informer, générer du débat et de la réflexion,
- Cibler la jeunesse collégienne, notamment les classes de 5^{ème} et de 4^{ème}

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

Impulser ou soutenir les actions des partenaires ayant pour objet de :

- consolider l'information disponible et veiller à renouveler son déploiement au sein des établissements scolaires, structures d'accueil de proximité et en lien avec les accompagnants en proposant des outils comme le théâtre,
- favoriser les interventions d'acteurs extérieurs au territoire et les rencontres de binômes (travailleur social et usagers résilients),
- faciliter l'accès à des lieux d'écoute et d'échange pour les jeunes consommateurs et leurs proches en associant le volet santé mentale.

Porteurs et partenaires :

Partenaires en contact avec le public : Collèges, centre social, club de prévention, maison de quartier, service jeunesse

Porteur de moyens : ARS / MILDECA / politique santé du département SPS /

Acteurs de la prévention spécialisée : Oxygène, Cèdres Bleu – Réagir

Préfecture : par le biais du délégué du préfet

Ressources : drogue info service, info fédération addiction, contact@hautsdefrance-addiction.org

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 2 : Impulser la prévention contre l'entrée dans le trafic de stupéfiants

Contexte/ enjeux :

Au cœur de la Métropole Lilloise, notre ville, comme d'autres, est impactée par le trafic de stupéfiants et ses effets. Ce trafic, à mettre au compte d'organisations criminelles n'a de cesse de chercher à s'enraciner dans les territoires et va jusqu'au recrutement, contre rémunération, de jeunes vulnérables qui, très vite, se trouvent aux prises d'enjeux les dépassant et les mettant en danger.

Objectifs :

- Informer et provoquer des échanges, témoignages et réflexions sur la réalité des trafics et les enjeux associés,
- Former les professionnels à décrypter les mécanismes d'emprise mentale à l'œuvre et renforcer la connaissance des réseaux adéquats,
- Favoriser les actions à destination des jeunes leur permettant de renforcer leurs compétences psycho sociales (affirmation de soi),
- Contribuer activement à la campagne de sensibilisation à l'attention de la jeunesse qui sera pilotée par la MEL.

Modalités de fonctionnement et d'organisation

Initier et soutenir les actions s'adressant aux jeunes dans leurs réseaux de sociabilité habituels.

Proposer des temps d'échange, de débats ou de retours d'expérience avec des acteurs extérieurs au territoire, pouvant prendre la forme de pièce de théâtre.

Porteurs et partenaires envisagés :

Partenaires en contact avec le public : Collèges, centre social, club de prévention, maison de quartier, service jeunesse

Porteurs : associations

Moyens : MILDECA, MEL

Ressources : Ville de LOOS, compagnie Mascarade,

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 3 : Agir auprès des commerçants sur les interdits protecteurs

Contexte / enjeux :

On appelle « interdits protecteurs » l'ensemble des règles encadrant notamment le marché de la vente d'alcool, de tabac ou de protoxyde d'azote ayant pour finalité le maintien d'un environnement globalement protecteur pour les jeunes. Ces interdits sont sanctionnés administrativement et/ ou pénalement.

Objectifs :

- Effectuer une veille sur l'effectivité des interdits protecteurs en vue d'agir en prévention des addictions et des méfaits liés à la consommation de tabac et d'alcool, notamment pour les mineurs,
- Sensibiliser les commerçants de petites, moyennes et grandes surfaces pour garantir le respect de l'interdiction de vente aux mineurs,
- Leur proposer de relayer les campagnes de communications des pouvoirs publics.

Porteurs et partenaires envisagés :

Service municipal compétent

Police municipale

MILDECA

Santé Publique France

Plan d'actions :

- Vérifier l'affichage de la réglementation et la non accessibilité des produits,
- Proposer des outils de sensibilisation pour les publics (Santé Publique France),
- Faire valoir le versant répressif si besoin.

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 4 : Soutenir le bon usage des réseaux sociaux et lutter contre les théories du complot

Contexte/ enjeux :

L'usage des réseaux sociaux s'est développé chez les jeunes par l'accès de plus en plus massif aux outils numériques. Vecteurs de lutte contre l'isolement, de mobilisation active pour les causes humanitaires ou contre les discriminations, ils peuvent aussi être destructeurs pour l'individu ou véhiculer et amplifier la propagation de théories fausses et dangereuses.

Objectifs :

- Soutenir l'accompagnement parental dans ce domaine,
- Soutenir les actions promues par les partenaires engagés dans l'éducation aux médias,
- Déployer les outils de communication et d'information des campagnes nationale et métropolitaine.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

Il s'agira de nourrir une veille active sur les activités et actions existant dans le domaine afin d'envisager les modalités de partenariat permettant d'en faire bénéficier les Monsois et les partenaires en contact avec le public notamment à partir de la classe de 6ème.

Porteurs et partenaires envisagés :

Partenaires en contact avec le public : Collèges, centre social « Imagine », maison de quartier « Caramel », club de prévention Azimuts, service jeunesse, médiateur à l'école

Ressource externe : Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 5 : Soutenir la lutte contre le harcèlement

Contexte /enjeux :

La propagation massive des outils numériques en particulier, dès l'entrée en classe de 6^{ème}, a amplifié le phénomène de harcèlement entre les élèves qui, parfois, ne peuvent trouver, aucun répit dans l'alternance jour/nuit, foyer/école.

Ce phénomène destructeur, pouvant prendre une gravité redoutable et conduire à l'irréparable, met en situation trois protagonistes : la victime, l'auteur et un public. Il a été démontré que dans les situations les plus graves, aucun signal avant-coureur n'avait pu être décelé, permettant une action en amont. C'est donc par des dispositifs de prévention favorisant le développement de l'empathie au sein des groupes de pairs, notamment envers le potentiel public témoin, que la lutte contre le harcèlement doit être envisagée.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

- soutenir les dispositifs ad hoc déployés par l'Education Nationale au sein des collèges,
- soutenir le déploiement des campagnes de communication organisées par les pouvoirs publics,
- soutenir les actions en faveur de la jeunesse ayant comme objectif le développement des compétences psycho sociales augmentant la capacité à l'affirmation de soi.

Porteurs et partenaires envisagés :

Partenaires en contact avec le public : Collèges, centre social « Imagine », maison de quartier « Caramel », club de prévention Azimuts, service jeunesse, médiateur à l'école.

Ressources : association France Médiation, DDSP...

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 6 : Dynamiser la sensibilisation contre toutes les formes de discrimination liées au genre

Contexte/ enjeux :

De l'interpellation sexiste à l'injure homophobe, le spectre d'intervention possible est large pour permettre d'envisager des actions ciblées, dès le plus jeune âge.

Objectifs :

Miser sur l'éducation et la prévention de toutes formes de discrimination, notamment, celles liées au genre.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

- Initier et soutenir les activités et actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, notamment concernant l'orientation sexuelle,
- Soutenir l'éducation à la sexualité pour lutter contre toutes les formes de violence,
- Sensibiliser les acteurs du secteur associatif sportif à l'usage d'un lexique exemplaire,
- Soutenir les campagnes nationales de lutte contre les violences sexuelles et le cyber harcèlement,
- Engager les mesures répressives adéquates quand l'infraction est caractérisée notamment par le rappel à l'ordre.

Porteurs et partenaires envisagés :

Partenaires en contact avec le public : Collèges, centre social « Imagine », maison de quartier « Caramel », club de prévention Azimuts, service jeunesse, médiateur à l'école, associations sportives.

Lieu/acteur de communication : Maison France Service

Ressources :

- Centre d'information sur le Droit des Femmes et des Familles,
- Planning Familial du Nord pour l'éducation à la sexualité,
- Associations.

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 7 : Soutenir la lutte contre le décrochage scolaire

Contexte / enjeux :

C'est généralement à la fin de la classe de 5^{ème} du cycle secondaire que se cristallisent pour les élèves les plus en difficulté, le besoin et la nécessité de rompre avec la scolarité. On sait aussi que des signaux précurseurs tels l'absentéisme scolaire, les difficultés d'acquisitions, désignent les élèves qui devront bénéficier de dispositif de soutien renforcé.

Objectifs :

Il s'agira de valoriser, soutenir et au besoin accompagner les activités familiales, scolaires, périscolaires, sportives et sociales permettant de favoriser le dépistage et le soutien afin d'éviter le décrochage scolaire, source de marginalisation.

Les initiatives engagées par le collège Rabelais, le centre social Imagine, le club de prévention Azimuts et l'Épicerie solidaire en matière d'accompagnement des collégiens exclus et des lycéens en décrochage sont à soutenir et poursuivre.

Porteurs et partenaires envisagés :

Partenaires en contact avec le public : Collèges, centre social Imagine, maison de quartier Caramel, club de prévention Azimuts, service jeunesse, médiateur à l'école, dispositif de réussite éducative.

UTPAS, PJJ

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 8 : Agir sur le rapprochement police/ jeunesse par la sécurité routière

Contexte/enjeux :

Les bonnes pratiques et les pratiques codifiées font partie du corpus éducatif de base de tout enfant amené, accompagné ou non, à se mouvoir dans l'espace public, de surcroît de forte densité urbaine, à pied, à vélo ou à trottinette.

Objectifs :

Ce contexte nécessite un apprentissage spécifique et approprié consolidant les bases de prudence généralement inculquées par les familles et les proches. Effectué par des agents de la police municipale en tenue, il permet une mise en relation directe avec les enfants, confortant les fonctions d'autorité et de protection des agents.

Cela passe par l'initiation, la sensibilisation ou le rappel du code de la route et à l'attitude à adopter sur l'espace public (trottoir ou chaussée) en fonction du mode de déplacement.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

Les agents de la police municipale ont la compétence et la capacité d'effectuer cet enseignement. Une planification pluriannuelle d'intervention dans les écoles et collèges de la ville sera effectuée. L'association des parents, à travers les APE, sera recherchée.

D'autres temps d'échanges entre la jeunesse et les acteurs de la sécurité, en lien avec les acteurs locaux pourront également être mis à l'étude afin de favoriser le dialogue et de gommer les a priori. Le recours à des partenaires extérieurs au territoire comme G Addiction ou Prox Raid Aventure pourra également être étudié.

Porteurs et partenaires envisagés :

Porteur : Police municipale

Public cible : écoles primaires et collèges

Ressources externes :

- Sécurité Routière
- Associations
- DDTM

Partenaires : Etablissements scolaires, médiation, prévention spécialisée

Axe 1 : Prévention et actions éducatives : accompagner la jeunesse
Action 9 : Développer des projets intergénérationnels

Contexte/ enjeux :

Les deux années que nous venons de traverser ont été fortement marquées par la gestion de la crise sanitaire, notamment par ses effets sur le public des aînés. Les évolutions de la cellule familiale et celles qui concernent l'accompagnement des plus âgées nécessitent de promouvoir et de faire vivre des espaces de rencontre intergénérationnels. Ces espaces poly formes, générateurs de lien, d'échanges sur les parcours de vie, peuvent être conçus dans une dimension éphémère, mais peuvent aussi permettre qu'une relation s'ancre dans la durée.

Objectifs :

Initier et soutenir les actions permettant des rencontres intergénérationnelles entre écoles, collèges, associations sportives et les structures accueillant les aînés.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

Veiller à la redynamisation de ce qui existait et semblait prometteur avant la crise sanitaire (échange collège – résidences aînés),

Cibler les associations accueillant notamment des aînés pour envisager la faisabilité de rencontres intergénérationnelles,

Étudier la faisabilité d'un rapprochement entre l'EHPAD et les clubs de football de proximité.

Porteurs et partenaires envisagés :

- Associations fréquentées par les aînés
- Associations sportives
- Établissements scolaires 1^{er} et 2nd degré
- EPHAD et résidences aînées
- Centre social Imagine
- Maison de quartier Caramel
- Centre aéré
- Service vie associative

Axe 1 : Accompagner la jeunesse
Action 10 : Soutenir les partenaires engagés dans la communication auprès des jeunes

Contexte :

Les moyens de communication continuent d'évoluer rapidement et la jeunesse (12-25ans) s'empare des réseaux sociaux pour échanger et se forger sa propre opinion, parfois éloignée des canaux plus traditionnels ou officiels. Une distance peut ainsi se créer entre les générations et générer une rupture entre l'offre de communication notamment celle qui est proposée par la ville et le besoin exprimé ou non par une partie de la population. Il est donc question d'engager une réflexion sur la communication auprès et avec les jeunes.

Objectifs :

- Eduquer aux médias pour éviter les contres discours,
- Associer les jeunes à la communication institutionnelle / municipale pour les rendre acteurs / relais d'information.

Proposition :

Sélectionner un panel de jeunes avec le concours des partenaires locaux (centre social Imagine, maison de quartier Caramel, club de prévention Azimuts, accueil jeune M Café, les collèges) pour faire le lien avec les services communication, jeunesse, sport, vie associative, culture et enfance pour constituer une instance contributive sur ce sujet.

Soutenir les actions menées à l'initiative des partenaires locaux.

Objectifs associés :

- Adapter la communication municipale à tous les publics et contribuer au renforcement des relations avec la jeunesse
- Lutter contre les théories du complot, fakes news et accompagner le bon usage des réseaux sociaux

Actions :

- Associer les jeunes à la stratégie de communication ville sur les réseaux sociaux, via des outils numériques ou des pairs/ambassadeurs/instagrammeurs,
- Participation des jeunes à la programmation de la ville dans les services sélectionnés,
- Soutenir les initiatives de sensibilisation à l'accès et l'usage des médias ou au métier de l'information comme les projets radio, les projets de journalisme ou de vidéo,
- Poursuivre le magazine dédié aux jeunes collégiens « Mons et toi ».

Porteurs et Partenaires :

- Services municipaux
- Club de prévention
- Maison de quartier
- Centre social

Axe 2 : Vulnérabilité : Prévenir toutes formes de vulnérabilités
Action 1 : Développer l'accès aux droits avec Maison France Services

Contexte/enjeux :

Il s'agit de recréer une relation de plus grande proximité entre les administrations (exemples : Impôt, Allocation Familiale, Justice, Ministère de l'Intérieur, Retraite, ...) et les citoyens, de leur en faciliter l'accès et de les guider dans les démarches à effectuer, combinant un accueil physique et un accompagnement numérique.

L'année 2022 verra s'ouvrir une Maison France Service à Mons en Baroeul. Après une ouverture temporaire dans les locaux du CCAS, elle sera finalement installée d'ici la fin de l'année dans des locaux dédiés à proximité de l'hôtel de ville.

Objectifs :

Ouverture d'un guichet unique permettant de recevoir les personnes qui solliciteront de l'aide pour leurs démarches administratives.

Facile d'accès et prévue pour l'accueil et l'accompagnement des personnes, la Maison France Services sera également un lieu ressource pour les démarches ayant trait au Ministère de l'intérieur (police) et au Ministère de la Justice. A terme, ce lieu accueillera également les personnes souhaitant déposer plainte en ligne.

De plus une permanence hebdomadaire de l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM) sera proposée. Une vigilance particulière sera portée aux situations de violences intrafamiliales et de harcèlement.

C'est aussi dans ces locaux que se tiendront deux fois par semaines les rendez-vous avec le conciliateur de Justice.

D'autres partenaires pourront être mobilisés en fonction des besoins identifiés ponctuellement.

Porteurs et partenaires envisagés :

Porteur : Ville – CCAS

Dispositif Ville/État

Financement de l'AIAVM via le FIPDR

Permanences : associations

Axe 2 : Vulnérabilités : Prévenir toutes formes de vulnérabilités
Action 2 : Développer l'aide aux victimes

Contexte/ enjeux :

Trouver un lieu d'écoute, être informé de ses droits et des dispositifs permettant de les exercer, être soutenu dans la traversée d'une épreuve, être, au besoin, orienté vers les structures et les personnels compétents sont les enjeux majeurs de ce qu'il est convenu d'appeler l'aide aux victimes.

Objectifs :

Au-delà de toute situation vécue comme une violence subie, il s'agira notamment d'apporter une réponse de proximité aux violences intrafamiliales et aux situations de harcèlement.

- Il conviendra de sensibiliser et de former les professionnels à l'accueil de premier niveau (Maison France Service, Police Municipale, Centre Communal d'Action Social, Maison de la Petite Enfance, Accueil Monsois Interservices),
- De sensibiliser les professionnels aux notions de vulnérabilité et d'emprise mentale,
- De former les professionnels et partenaires à la connaissance des dispositifs de détection, d'accompagnement, de signalement, notamment en ce qui concerne les violences faites aux femmes et intra familiale.

Au sein de la Maison France Service un premier accueil pourra être effectué. Il aura comme objectif d'orienter la personne vers le Centre Communal d'action Sociale et / ou vers les postes de police, quand il y aura lieu d'établir une main courante ou d'effectuer un dépôt de plainte. Les services saisis à ce niveau et dans le cadre de leur cœur de métier, auront à accompagner et soutenir les personnes dans les démarches de second niveau à effectuer.

Porteurs et partenaires envisagés :

- Maison France Service
- Centre Communal d'Action Social
- Police municipale / police nationale
- Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation
- Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- CIDFF
- MILDECA et ARS

Axe 2 : Vulnérabilité : Prévenir toutes formes de vulnérabilités
Action 3 : Accompagner la réduction des risques pour les usagers de drogue

Contexte / enjeux :

Par un déplacement d'un lieu de trafic de stupéfiants installé sur le versant Sud Est de Lille, le Fort de Mons et sa plaine se sont vu investir comme espace de vente mais aussi de consommation pendant la crise sanitaire de 2020. Le déplacement d'usagers de stupéfiants (héroïne, cocaïne) est facilité par le métro, ouvrant par sa station Fort de Mons, directement sur cet espace.

Objectifs : mettre les usagers de drogue dans un parcours de soin favorisant l'insertion face à un constat de marginalisation

Il s'agit, en complément des actions policières et judiciaires menées en vue de faire cesser le trafic, d'apporter une réponse sanitaire et sociale aux usagers de drogue, dont la présence et les aller-venues sur le territoire Monsois sont de nature à préoccuper voire inquiéter les habitants et les familles usagères du Fort.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

Le Centre d'Accompagnement des Réductions des Risques pour les Usagers de Drogues (CARRUD) Oxygène, dont le siège est situé à Fâches Thumesnil est mobilisé à l'initiative de la ville et de l'ARS. Il dispose d'un véhicule qui stationne hebdomadairement au Fort dans une logique « d'aller vers... ». Une équipe pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés, infirmiers, médecins, psychologues) est mobilisée pour l'accueil des usagers. Quand un lien de confiance s'installe, un accompagnement est proposé à la personne afin d'effectuer les démarches sanitaires et sociales pour un accompagnement de désistance. Notons que du matériel pour leur consommation peut être proposé aux usagers en vue de réduire les risques sanitaires.

Cette action pourra évoluer en fonction des priorités définies par le Comité Prévention Santé Mons piloté par la Ville, le CCAS et l'UTPAS. Elle pourra notamment être réorientée en fonction des consommations constatées, comme le cannabis par exemple.

Porteurs et partenaires envisagés :

Pilotage : Ville

Porteur de l'action : CARRUD Oxygène

Financier : ARS + Ville (en 2022)

Partenaires : CCAS, EPSM, CMP, UTPAS, Club de Prévention, AISSMC, Cèdres Agir

Axe 2 : Vulnérabilités : Prévenir toutes formes de vulnérabilités
Action 4 : Sensibiliser en matière de prévention des radicalités

Contexte /enjeux :

« Etre radical dans son jugement », « tenir des propos radicaux » ...certaines formes de radicalités sont en relation avec une certaine assurance, l'expression d'une forte conviction et ne présagent pas d'un aboutissement violent ou terroriste. Il convient de protéger jeunes et moins jeunes des radicalités pouvant conduire à la violence.

Objectifs :

Dans le champ de la prévention primaire il s'agira de :

- Soutenir le déploiement de la formation labellisée « valeurs de la République et Laïcité »,
- Conforter la veille sur les risques engendrés par les radicalités, qu'elles soient religieuses, politiques ou philosophiques,
- Déployer les actions qui seront proposées par la MEL.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

La cellule de veille sera régulièrement mobilisée sur le sujet. Les alertes feront l'objet d'analyses qui conduiront à la mise en œuvre d'actions ciblées ou grand public. Les accueillants de la Maison France Service seront formés au décryptage des signaux faibles.

Le partage d'un socle de connaissance et d'une culture commune à l'échelle des partenaires locaux apparait comme un préalable avant de proposer des actions ciblées.

Porteurs et partenaires envisagés :

Pilote : Ville

Partenaires : Centre de Ressource pour la Prévention des Radicalités Sociales et les membres de la cellule de veille.

Ressources :

- Jeu « alvéoles »
- « Permis de surfer »
- « Ensemble, on fait quoi ? »
- « Les promeneurs du net »

Axe 2 : Vulnérabilités : Prévenir toutes formes de vulnérabilités
Action 5 : Sensibiliser sur les atteintes aux biens et aux personnes

Contexte/enjeux :

Les habitants, commerçants, partenaires locaux, agents des services municipaux ou usagers du domaine public peuvent être victimes de vols ou d'agression. Il est question de leur proposer une information de premier niveau dans un souci de prévention.

Afin de réduire les risques d'atteinte aux biens et aux personnes, il convient de sensibiliser aux bonnes pratiques. Il s'agira également d'expliquer comment réagir après coup afin d'être le plus résilient possible ou de limiter l'impact subi à plus long terme.

Objectifs :

La ville souhaite poursuivre l'information qu'elle propose aux monsois sur la « sécurité au quotidien » mais aussi mettre en avant les interlocuteurs de proximité : la police municipale et ses référents par secteur.

Par ailleurs, des actions de communication grand public sur des thématiques ciblées pourront être proposées notamment sur le sujet de la cyber sécurité.

La diffusion des modalités pratiques pour les Opérations Tranquillité Vacances sera poursuivie.

L'étude pour la sécurisation et l'évacuation au sein des équipements publics, notamment les écoles avec les Plans Particuliers de Mise en Sureté pourra être confortée tout comme l'opportunité de faire évoluer le système d'alarme et de vidéo protection.

Enfin des opérations de sensibilisation ciblées sur des publics précis seront poursuivies en fonction des opportunités : commerçants (au moment des vacances et fêtes), salariés, structures personnes âgées, bâtiments publics, habitants et usagers du territoire monsois...

Porteurs et Partenaires :

- Services municipaux
- Polices : municipale et nationale
- DDSP

Axe 2 : Vulnérabilité : Prévenir toutes formes de vulnérabilités

Action 6 : Sensibiliser sur les usages du numérique : cyber sécurité et protection des données personnelles

Contexte / enjeux :

La numérisation de la société représente une aubaine pour les escrocs qui ciblent des personnes sur les réseaux sociaux et récupèrent leurs données personnelles sur le darknet par exemple. Agissant depuis l'étranger pour la plupart, les arnaqueurs sont difficiles à identifier malgré les nombreux signalements (arnaque carte vitale, indemnité inflation, compte personnel de formation...)

Objectifs :

Sensibiliser le grand public sur les usages du numérique dans une logique de précaution et de responsabilisation.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

Il s'agira de soutenir les actions de communication notamment celles du Ministère de l'Intérieur et de déployer les outils proposés (flyers, Facebook...).

La conseillère numérique sera un appui dans la bonne appropriation des outils numériques.

Le dispositif Chouette et Hiboux pourra servir d'exemple d'outil de prévention aux usages du numérique auprès des aînés.

Porteurs et partenaires envisagés :

- Maison France Service
- Accueil Monsois Interservices à l'hôtel de ville
- Police Municipale
- DDSP
- Service informatique

Ressources : Agence Nationale de la Sécurité Informatique (ANSI), MEL.

Axe 3 : Tranquillité publique
Action 1 : Poursuivre la médiation sociale en milieu urbain

Contexte /enjeux :

Depuis le premier PRU (programme de rénovation urbaine), une collaboration entre les bailleurs sociaux et la ville a permis le financement d'un dispositif de médiation sociale en milieu urbain par le biais d'un groupement de commande. Depuis 2009 des médiateurs contribuent utilement à l'accompagnement de l'évolution du cadre et de la qualité de vie des habitants du Nouveau Mons et des usagers présents sur leur périmètre d'intervention.

Ces interventions (plus de 2500 sur une année) se déclinent en une palette d'activités allant de l'information sur le NPRU auprès des habitants à la gestion de conflit de voisinage en passant par l'occupation inappropriée des espaces, la dissuasion des comportements incivils et en effectuant une veille technique. En ce sens elles sont, après l'échange et la discussion résolutive entre les citoyens, le premier niveau de réponse médiatisée avant celle apportée par le conciliateur de Justice et au-delà les suites éventuelles policières et judiciaires en gestion des conflits.

Objectifs :

- Finaliser les éléments du montage partenarial et financier de la convention de groupement de commande 2023-2026 (sans AG2R la mondiale),
- Sensibiliser les élus en les informant régulièrement des résultats obtenus,
- Communiquer sur ce dispositif auprès des habitants,
- Contribuer à consolider le partenariat de ce dispositif,
- Favoriser la prise d'initiatives et les expérimentations en matière de gestion de conflit, sensibilisation stationnement, prévention salubrité, lutte contre les incivilités et les nuisances associés aux regroupements.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

- Validation de la convention de groupement de commande médiation 2023-2026 par les membres du groupement
- Écriture et validation du cahier des charges marché médiation 2023-2026
- Délibération CM de juin 2022
- Signature de la convention de groupement de commande et lancement du marché médiation
- Signature du marché en décembre 2022 pour un démarrage du Nouveau marché au 1^{er} Janvier 2023.
- Effectuer l'évaluation et le suivi du dispositif notamment à travers le COPIL annuel

Moyens humains et financiers :

Budget annuel total de 150 000 euros réparti entre les membres du groupement.

Axe 3 : Tranquillité publique
Action 2 : Agir en matière de prévention situationnelle (NPRU) et événementielle

Contexte/enjeux :

La prévention situationnelle dans le contexte de la rénovation urbaine du Nouveau Mons apparaît comme un préalable essentiel à tout projet urbain. Elle prévient le sentiment d'insécurité et les mésusages en tentant de répondre aux phénomènes d'enclavement, en limitant espaces susceptibles d'être mal appropriés (regroupements nocturnes / trafic / rodéos) et vise à faciliter les interventions des pompiers / services de police sur des territoires parfois mal agencés. L'expertise d'usage des habitants par le biais de « diagnostics en marchant », « de marches exploratoires de femmes » ou d'ateliers participatifs nourrit également la prévention situationnelle.

La prévention dans le cadre des événements rassemblant du public est aujourd'hui indispensable. Ces événements sont soumis à des réglementations et à des préconisations visant à garantir en même temps la sécurité (risque d'incendie, mouvement de panique et/ou de foule) et la sûreté (protection de site et application du plan Vigipirate).

Objectifs :

Avec le recours à l'expertise des services de police (Municipale, Nationale et DDSP) et du SDIS, une attention particulière sera portée à l'agencement des espaces publics, des équipements publics et des parties communes des logements afin de limiter le sentiment d'insécurité. Cela passe par des arbitrages mais peut également relever d'injonctions contradictoires (mesure anti rodéo vs accessibilité PMR ou poussette). La prévention situationnelle fait partie intégrante du plan d'action en matière de Gestion Urbaine de Proximité mais aussi à l'échelle des bailleurs pour les actions valorisées grâce à leur abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

L'occupation positive des espaces concourt à en faciliter l'appropriation et à limiter les mésusages. Des allers retours réguliers entre le terrain, le projet de rénovation urbaine du Nouveau Mons et les services de Police (municipale et nationale) comme de la Direction Départementale de la Sécurité Publique sont indispensables.

La diffusion d'une information claire sur les chantiers à venir à travers les fiches navettes reste prépondérante afin d'avertir les services de police et de secours, des bons contacts en cas d'intervention. L'association des services de police au démarrage des chantiers semble constituer une piste intéressante pour prévenir les difficultés (partage du planning et des livraisons sensibles)

En matière de prévention dans le cadre de l'organisation de manifestations ouvertes au public (à partir de 500 personnes) et en particulier en extérieur il s'agit de tenir compte des recommandations Vigipirate pour fluidifier l'information, les flux et envisager les organisations à mettre en place.

Porteurs et Partenaires :

- Services de police (municipale, nationale), DDSP et SDIS
- Services municipaux
- MEL
- Bailleurs

Axe 3 : Tranquillité publique
Action 3 : Développer les outils techniques- technologiques

Contexte/enjeux :

Le déploiement d'une troisième tranche de vidéo protection permettant d'atteindre le nombre de 80 sites est acté. Il est conditionné à l'audit du dispositif existant et à la réaffirmation, pour chacune des caméras, de son utilité et de son bon fonctionnement. L'identification des sites complémentaires, dans le souci d'une stratégie claire et argumentée permettra de lancer les dispositions technico-administratives règlementaires : AMO, marché et validation par la Préfecture.

L'année 2022 a vu la mise en place de 7 radars pédagogiques, venant compléter utilement, à des fins de prise de conscience, de réduction des risques d'accidents de la circulation et de verbalisation, la signalétique existante et ce, dans le contexte du passage en zone 30 de la quasi-totalité du territoire Monsois. Les sites à proximité des établissements scolaires ont été priorités. L'analyse des effets de cette première tranche permettra de décider de l'évolution du dispositif.

Porteurs et partenaires envisagés :

- Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)- Préfecture du Nord
- Police Municipale- Police Nationale
- Services Juridiques et techniques

Axe 3 : Tranquillité publique
Action 4 : Poursuivre la lutte contre les incivilités du quotidien

Contexte/enjeux :

Insalubrité, dégradations et nuisances ont un réel impact sur le sentiment d'insécurité des habitants. Si l'action de la médiation sociale combinée avec la capacité d'intervention rapide des services municipaux est, sans conteste, un outil majeur d'intervention et de prévention, il n'en demeure pas moins qu'une mobilisation pédagogique des habitants, utilisant les moyens d'une communication dédiée doit permettre, par un déploiement ajusté et une réitération régulière d'obtenir encore plus de progrès dans les domaines identifiés :

- Insalubrité : Dépôts sauvages, Déjections canines, Jets de mégots
- Dégradations : Tags et mobilier urbain
- Nuisances sonores et tapage : conflits de voisinage, regroupements nocturnes, rodéos...

Objectifs :

Il s'agit d'avoir une réponse préventive à l'échelle des 3 thématiques par des actions de communication et de médiation, tout en agissant de manière répressive de façon graduée avec les outils qui sont à disposition : rappel à l'ordre, verbalisation (contraventionnel) et jugement (délictuel).

Insalubrité : Les quatre années à venir verront s'alterner des campagnes de communication spécifiques (dépôt sauvage, recyclage, mégot, déjection, ...) rythmées annuellement et ponctuées d'une année à l'autre par le ramassage et le recyclage des arbres de Noël que les Monsois auront déposés aux points de collecte. Des animations ponctuelles permettront également de faire participer les monsois : opération « nettoyons la planète » (WCUD), mégot challenge, village zéro déchet, ...

Dégradations : la veille préventive par l'observation et l'alerte de tous (habitants, élus, techniciens, partenaires) semble indispensable pour une réaction rapide visant la réparation et la remise en état. Dans le cas de dégradations répétées ou pour lesquelles des personnes pourraient être mises en cause une réponse répressive sera envisagée.

Nuisances sonores et tapages : la graduation de la réponse aux nuisances est essentielle. L'intervention des médiateurs pour sensibiliser et gérer les conflits entre particuliers apparaît comme la première étape avec l'orientation vers le conciliateur de justice avant la judiciarisation d'un différent. En revanche, en ce qui concerne les rodéos la ville hérite d'une densité importante qui se caractérise par une morphologie urbaine composée de grandes voies de circulation et d'immeubles de hauteur pouvant atteindre 20 étages ce qui accentue considérablement les bruits routiers. Le passage de la ville en zone 30 et la signalisation qui l'accompagne constituent les premiers leviers d'un retour au calme. Pour autant, face aux phénomènes de rodéos pour lesquels les nuisances apparaissent soudainement agressives une réponse partenariale relevant des échelles métropolitaine et nationale est indispensable.

Porteurs et Partenaires : Médiateurs, Conciliateur de justice, Polices municipale et nationale, Bailleurs, MEL, Justice et Services techniques.

Axe 3 : Tranquillité publique
Action 5 : Communiquer et sensibiliser sur la sécurité routière

Contexte/enjeux :

Une partie importante de la ville de Mons en Baroeul a été construite et conçue à une époque (année 60/70) où l'on faisait la part belle à la voiture. A l'heure du développement durable et des mobilités douces, cette place tend à se réduire et doit s'accompagner de mesures de communication, de sensibilisation et de prévention auprès du grand public pour mieux partager l'espace public et réduire les risques d'accident.

Objectifs :

Il s'agira de proposer :

- Une information grand public pour accompagner le passage en zone 30 de la ville,
- Une communication aux abords des sites sensibles comme les écoles en lien avec les équipes enseignantes et les associations de parents d'élèves,
- Une sensibilisation sur le partage de l'espace public (chaussées comme trottoirs) entre les différents modes de déplacement en réaffirmant la réglementation et en expliquant les bonnes pratiques : à pied, à vélo, en trottinette ou en voiture,
- Des outils de communication flexibles comme les radars pédagogiques ou des panneaux temporaires visant à sensibiliser les usagers de la chaussée et des trottoirs,
- Des interventions dans les établissements scolaires ou les structures de proximité pour sensibiliser des publics ciblés en fonction des problématiques identifiées ponctuellement.

Enfin le partenariat entre les polices municipale et nationale ou encore la DDSP devrait permettre de poursuivre les opérations de contrôle mais aussi d'étudier la faisabilité de radars de feux.

Porteurs et Partenaires :

- Service communication
- Polices municipale, nationale et DDSP / DDEN
- Sécurité routière
- Etablissements scolaires et APE
- ADAV
- MEL

Axe 3 : Tranquillité publique
Action 6 : Communiquer sur les risques majeurs avec le DICRIM

Contexte/enjeux :

Au cœur d'un département et d'une métropole où la présence industrielle est importante, avec en lisière une VRU (RN356) notre commune peut être concernée par des risques majeurs auxquels les monsois doivent être sensibilisés.

Le DICRIM (Document d'information communale sur les risques majeurs) fait partie intégrante de la stratégie de prévention sur les risques majeurs tout comme le Plan Communal de Sauvegarde (fiche 3.7) qui a une visée plus opérationnelle.

Un risque majeur est la possibilité de déclenchement d'un événement dont les effets peuvent concerner un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les principaux risques majeurs à l'échelle de la commune sont :

- Les risques naturels : feu, tempête, inondation, mouvement de terrain...
- Les risques technologiques : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique et transport de matières dangereuses...
- Les risques liés à des événements exceptionnels (attentat, incendie, explosion, risque sanitaire...)

Objectifs :

Face aux risques recensés sur le territoire d'une commune, l'information préventive devient un enjeu important pour assurer à la population le maximum de sécurité. L'article L125-2 du Code de l'Environnement réaffirme le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde retenues pour s'en protéger. Il s'agit par conséquent d'informer les monsois sur les risques auxquels le territoire communal est soumis et la conduite à tenir en fonction de ces derniers.

Porteurs et Partenaires :

- Services municipaux
- MEL
- Préfecture du Nord

Axe 3 : Tranquillité publique

Action 7 : Développer un Plan Communal de Sauvegarde sur la prévention des risques majeurs

Contexte/enjeux :

L'article L731-3 du code de la sécurité intérieure a rendu le PCS obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRnp) approuvé ou compris dans le champ d'application d'un « Plan particulier d'intervention » (PPI).

La commune de Mons en Baroeul n'est pas dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé (PPRnp) ou comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI). Néanmoins, au regard de la présence sur son territoire d'immeuble de grande hauteur, de l'usine Heineken, de la proximité avec la Voie Rapide Urbaine ou de la présence du métro elle souhaite mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce dernier vise à prévenir les situations d'urgence (incendie, explosion de gaz, enneigement, attentat) par un protocole de gestion de crise (moyens humains et matériels).

Objectifs :

Le PCS aura pour objectif de

- Recenser les « risques connus » et les « moyens disponibles » (moyens humains et moyens matériels),
- Déterminer les « mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes »,
- Proposer une « organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité »,
- Définir des modalités de « mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population ».

De manière complémentaire il s'agira de proposer :

- La formalisation de procédure d'évacuation selon les sites,
- D'organiser des exercices d'évacuations par sites et selon les situations,
- De former les agents aux gestes de premiers secours (PSC1),
- De former les agents à l'utilisation des extincteurs et au rôle de guide file / sert file.

Porteurs et Partenaires :

Les services municipaux (moyens humains et matériels) en lien avec les partenaires locaux bailleurs, gestionnaires de copropriétés, Heineken, de sécurité (PM – PN) et de secours (SDIS) pour prévenir les situations en définissant des protocoles de gestion de crise.

Axe 3 : Tranquillité publique
Action 8 : Sensibiliser à la cyber sécurité

Contexte/ enjeux :

La transition numérique a créé un nouvel espace de vulnérabilité pour lequel le grand public doit davantage être sensibilisé, voire formé.

Les cybers attaques se sont révélées être multipliées depuis la crise sanitaire de 2020 et plus récemment avec la guerre en Ukraine.

Quelques soient les dispositifs mis en place, l'utilisateur final joue un rôle majeur dans la chaîne de sécurisation allant jusqu'au webmestre.

Objectifs :

- Contribuer à augmenter le niveau de vigilance dans ce domaine,
- Proposer des animations en vue de sensibiliser le public,
- Proposer des actions de formation aux agents municipaux et aux partenaires,
- Étudier la faisabilité de proposer l'accès aux enfants de la commune à des lieux dédiés, tel le Cyber centre de la Métropole.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

En lien étroit avec les élus en charge et le service informatique de la ville, il s'agira de veiller au déploiement des campagnes de communication de l'Agence Nationale pour la Sécurité Informatique (ANSI) et de contribuer aux travaux générés à l'échelon de la MEL.

Un test de phishing pourra être effectué au sein des services pour évaluer le besoin interne et y répondre.

La charte des utilisateurs du matériel informatique mis à disposition pourra être redynamisée.

Porteurs et partenaires envisagés :

- Collèges
- Maison France Service
- Gendarmerie
- ANSI
- MÉL
- Cellule de veille
- CCAS
- PM

Axe 4 : L'association des habitants à la stratégie
Action 1 : Communiquer/ informer sur la sécurité et la prévention de la délinquance

Contexte /enjeux :

Le sentiment d'insécurité est lié aux infractions et délits commis mais également à la perception, au quotidien, de l'état de la ville en matière de salubrité, de regroupements sur le domaine public, de rodéos et du trafic de stupéfiants.

Dans ces quatre domaines, malgré l'action continue de la municipalité, dans les champs répressif et préventif, force est de constater que les habitants restent peu ou mal informés des actions menées, de leurs résultats et de leurs limites.

Objectifs :

Il s'agira :

- D'étudier la faisabilité d'informer, de communiquer et de sensibiliser les monsois et usagers du territoire,
- D'outiller les élus sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pistes de réflexion :

- L'habitant dans son environnement au quotidien : au domicile (voisinage, sécurité des biens et des personnes) et dans l'espace public (bonnes pratiques et réglementation)
- Droits et devoirs des citoyens
- Mission et fonctionnement des acteurs de la sécurité :
 - De la police Nationale
 - De la Justice (notamment des mineurs)
 - De la police Municipale
 - Des pouvoirs de police du Maire.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

En association avec les élus en charge et les services ou partenaires et en utilisant les moyens de communication dédiés : Mons et vous, réseaux sociaux, sites internet, affiches, flyers, Mon(s) Ami Numérique.

Porteurs et partenaires envisagés :

- Elus, notamment en charge de la communication et du numérique
- Services municipaux concernés
- Police Municipale
- Police Nationale
- FFSU
- Commerçants
- Associations
- Justice notamment PJJ

Axe 4 : L'association des habitants à la stratégie
Action 2 : Associer les habitants à la remontée d'information

Contexte/ enjeux :

Premiers usagers des lieux qu'ils fréquentent quotidiennement, les habitants sont aussi les premiers à relever les problèmes qui peuvent surgir, voire s'installer. Les informations qui arrivent aux services utiles, en Mairie, font l'objet d'un accusé de réception et doivent permettre d'initier les actions adéquates à mener ou à coordonner à des fins résolutive.

C'est dans le cadre d'une démarche citoyenne qu'il convient de concevoir la participation des habitants à la remontée des informations.

Objectifs :

- Veiller à ce que les procédures de traitement de ces alertes soient simples pour les habitants et surtout prises en considération,
- Privilégier le recours à l'expertise d'usage quand il s'avérera être bien adapté à la situation.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

En lien étroit avec le Secrétariat Général et la collaboratrice de cabinet, il s'agit de veiller à la qualité de l'analyse de l'information et à l'amélioration des processus en place en vue d'apporter les réponses les mieux adaptées aux sollicitations.

Il conviendra également d'étudier la possibilité d'une veille sur les réseaux sociaux.

L'effectivité de la présence et de l'action de proximité des référents de police municipale sur les quartiers sera un levier supplémentaire. Il conviendra d'en optimiser les effets en matière de circulation des informations auprès des habitants et partenaires.

Porteurs et partenaires envisagés :

- Services municipaux concernés

Axe 4 : L'association des habitants à la stratégie
Action 3 : Associer les habitants aux propositions par des outils participatifs

Contexte /enjeux :

La Ville propose différentes instances et outils participatifs à l'échelle de l'ensemble de la commune et plus particulièrement adossés au Quartier Politique de la Ville du Nouveau Mons. Ils concourent à faciliter le pouvoir d'agir, l'appropriation et l'occupation positive du territoire.

Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) vise à proposer des temps conviviaux à l'initiative des habitants en lien avec le QPV.

Le Fonds de Travaux Urbain (FTU) vise à faire émerger des projets d'aménagement (mobilier, jeux...) de la part des habitants du QPV du Nouveau Mons.

Le Budget participatif (BP) s'adresse à l'ensemble du territoire monsois et s'occupe d'investir le territoire sur différentes thématiques : nature en ville, culture, sport, ...

Le Conseil Citoyen (CC) initié dans le cadre de la rénovation urbaine pour les QPV est composé d'habitants de toute la ville à Mons en Baroeul. Néanmoins son objet et sa dynamique sont à relancer.

Ponctuellement la Ville propose également des outils pour réaliser un état des lieux de situations spécifiques comme les diagnostics en marchant, les marches exploratoires des femmes ou des ateliers participatifs sur des espaces ciblés.

Objectifs :

PIC, FTU, BP, CC sont autant de dispositifs participatifs dont les habitants peuvent se saisir pour alimenter et nourrir la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de leurs constats, avis et propositions :

- Ils pourront privilégier le PIC pour occuper positivement les espaces,
- Le FTU pourra être sollicité afin de prévenir les dégradations, les rodéos, les nuisances nocturnes, d'améliorer le mobilier urbain ou d'agir en termes de prévention situationnelle sur des secteurs vecteurs d'insécurité,
- Le budget participatif sera mobilisé pour montrer que de nouvelles formes d'appropriation sont possible en fonction des lieux,
- Le conseil citoyen prolongé jusqu' à la fin du contrat de ville fera l'objet d'une étude sur l'opportunité de ses objets à venir que ce soit en lien avec le contrat de ville, le NPRU et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- Les outils d'état des lieux pourront être mobilisés en fonction des besoins et des projets,
- Enfin de nouveaux outils de remontée ou d'alerte pourront être étudiés tels que des applications dédiées en lien avec les services municipaux et partenaires locaux.

Porteur : Services municipaux

Partenaires : Associations

Axe 4 : L'association des habitants à la stratégie
Action 4 : Associer les habitants aux actions en matière de mobilité et de salubrité

Contexte /enjeux :

Deux actions dont le point commun est l'occupation de l'espace public.

Pour ce qui est de la mobilité : préciser voire rappeler régulièrement les bonnes pratiques afin d'apaiser l'espace public et de travailler la cohabitation de ces nouvelles mobilités (à pied, à vélo, en trottinette, en voiture).

Pour ce qui est de la salubrité il s'agira d'identifier des domaines pour lesquels la ville manifestera un intérêt particulier, pour une période donnée, en matière d'incitation et de marge de progression, sans toutefois augmenter la charge des services techniques. (Cf. fiche 3.4)

Objectifs :

- Identifier les objets sur lesquels une dynamisation spécifique sera portée en matière de salubrité ou de mobilité et mettre en place des plans d'actions,
- Chercher par la mobilisation collective des élus à sensibiliser le grand public, recueillir avis et réactions d'habitants,
- Réfléchir et expérimenter des façons d'associer les habitants aux questions de mobilité (Challenge MEL mai à vélo, pédibus et papy mamie trafic aux abords des écoles) et de salubrité.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

- Identifier et sensibiliser des acteurs locaux intermédiaires, notamment au niveau des associations de quartier et établissements scolaires,
- Investir les élus en tant qu'ambassadeurs des thématiques définies ensemble et développées,
- Mobiliser le référent de quartier de la police municipale ainsi que les médiateurs sociaux.

Porteurs et partenaires envisagés :

- Les services municipaux concernés
- La Police Municipale
- Les médiateurs sociaux
- Les établissements scolaires

Axe 4 : L'association des habitants à la stratégie
Action 5 : Agir sur le rapprochement police /population

Contexte/enjeux :

Constat national : installation d'une forme de défiance de la population à l'égard de la police. Notre ville n'échappe pas à cette réalité qui revêt des formes multiples. Toutes les catégories sociales sont concernées.

Si la fonction répressive des forces de l'ordre n'est ni à masquer ni à minimiser, la police municipale se doit d'être une police de proximité. Elle doit être reconnue par les habitants et être en capacité de mener des interventions positives et préventives participant à la consolidation du lien social.

Objectifs :

- Les deux axes du projet de service de la police municipale sont stratégiques :
 - Développer l'ilotage
 - Sensibiliser les monsois à la protection de leurs biens

L'évaluation de ce projet de service permettra de poursuivre dans ces directions et de consolider les acquis.

- Soutenir l'affectation par la Police Nationale d'un Délégué Cohésion Police Population (DCPP).
- Evaluer la nécessité de communiquer sur les actions policières (cf. axe 4 fiche 1)

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

Cette action nécessitera une écoute active des habitants, un soutien du projet de service de la Police Municipale et des interventions auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique

Porteurs et partenaires : Police Municipale (notamment les référents)

Axe 4 : L'association des habitants à la stratégie

Action 6 : Contribuer à l'action judiciaire par la prévention de la récidive et l'exécution des peines

Contexte/Enjeux :

TIG : La crise sanitaire a occasionné une baisse du nombre de personnes sous-main de justice pouvant être accompagnées par les services de la Mairie afin d'effectuer leur Travail d'Intérêt Général (TIG). Le TIG est une peine alternative à la détention qui se traduit par l'obligation juridique pour la personne concernée de réparer le délit commis par une période de travail non rémunérée qu'elle doit effectuer. Cette période peut s'échelonner de 20 à 400 heures. Notre collectivité peut être un lieu d'accueil et d'accompagnement de ces personnes, sous la responsabilité institutionnelle du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Nord.

TNR : Le TNR (Travail Non Rémunéré) est une alternative aux poursuites prononcée par le Parquet qui se distingue du TIG au plan juridique mais présente des modalités de mise en œuvre similaires. Sa durée est de 100 heures maximum.

Le rappel à l'ordre : C'est une prérogative du Maire définie par la loi de prévention de la délinquance de 2007. Nécessitant l'information et la validation du Parquet, le rappel à l'ordre a pour objectif de signifier officiellement à une personne (majeur ou mineur) la réprobation d'un comportement avéré et d'en appeler à sa responsabilité en vue d'éviter le renouvellement de ce comportement. Il conviendra d'utiliser cette disposition en fonction des opportunités qui se présenteront.

Objectifs :

L'objectif, à échéance de 2026, est de relancer un accueil régulier de plusieurs personnes en mesure de TIG (une dizaine) et d'initier l'accueil en TNR. La faisabilité d'une inscription sur la fiche de poste des agents municipaux tuteurs pourra être étudiée.

La convention entre la Ville et le Parquet sur le rappel à l'ordre sera actualisée.

Modalités de fonctionnement et d'organisation :

Pour le TIG et le TNR, les services concernés peuvent être : milieux urbains et biodiversité, le service des sports, la culture et l'accueil des monsois interservices... Les professionnels volontaires pour l'accueil et l'accompagnement d'un TIG ou TNR sont formés, en relation avec un référent du SPIP et sont dénommés « tuteurs ».

Porteurs et partenaires envisagés :

Le Parquet du Tribunal Judiciaire de Lille

Référent territorial du TIG-TNR/SPIP du Nord

Le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) de Lille Bois Blanc (Protection Judiciaire de la Jeunesse)